



SYNTHESE D'EVALUATION PROSPECTIVE DES CONTRATS DE BASSIN VERSANT ERDRE

ACTEON – GEO-HYD

Rapport rédigé par Patrick Berry, Fabienne Kervarec (ACTeon)

et Julien David (Géo-Hyd)

OCTOBRE 2016



TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| TABLE DES MATIERES | 2 |
| 1. INTRODUCTION | 3 |
| 1.1 Le bassin versant de l'Erdre et ses enjeux | 4 |
| 1.2 L'EDENN et la gestion intégrée de l'eau sur le bassin | 5 |
| 1.3 Les contrats de bassin versant de l'Erdre | 7 |
| 1.4 rappel de la demande évaluative | 10 |
| 2. METHODOLOGIE EVALUATIVE..... | 11 |
| 2.1. rappel des objectifs spécifiques à l'étude..... | 11 |
| 2.2. méthodologie mise en place | 12 |
| 2.3. les biais et limites méthodologiques | 13 |
| 3. PRESENTATION DE LA SYNTHESE EVALUATIVE | 15 |
| 3.1. identification des questions évaluatives | 15 |
| 3.2. modalités de réponses aux questions évaluatives..... | 17 |
| 3.3. réponses évaluatives et recommandations | 18 |
| 4. SYNTHESE EVALUATIVE..... | 19 |
| 5. RECOMMANDATIONS | 47 |

1. INTRODUCTION

Portés par le syndicat mixte Edenn, les deux types de contrats mis en place en 2011 sur le bassin versant de l'Erdre et prolongés par avenant sur l'année 2016, arrivent à échéance. De nouveaux contrats seront programmés à compter de 2017.

C'est dans ce cadre que l'étude évaluative de fin de contrat a été réalisée, soutenue par l'Agence de l'Eau de Loire-Bretagne et le conseil régional des Pays de la Loire, principaux financeurs des contrats.

Au-delà d'une approche descriptive du contexte géographique et hydrogéologique du bassin versant de l'Erdre, largement accessible dans les nombreuses publications diffusées par l'Edenn¹, il s'agit ici d'introduire la synthèse d'évaluation prospective réalisée entre décembre 2015 et juin 2016.

S'inscrivant dans le cadre logique d'évaluation des politiques publiques, l'étude réalisée par le groupement (Geo-Hyd et ACteon) et l'Edenn porte sur les deux types de contrats mobilisés sur l'Erdre et s'inscrit dans une logique prospective concernant la programmation des futurs contrats.

Cette évaluation de politique publique, en partie accompagnée, s'est déroulée dans un contexte de repositionnement et de réflexion sur le bassin Estuaire de la Loire : en effet, sont en cours des études portant sur des objets connexes aux contrats, l'une portant sur le positionnement de l'Edenn, l'autre sur la gouvernance du SAGE.

C'est dans cette dynamique de structuration et de réflexion que s'inscrit la présente synthèse, qui, au-delà des jugements évaluatifs, se veut par son processus d'élaboration et ses préconisations comme une opportunité de réflexion collective sur le bassin versant de l'Erdre.

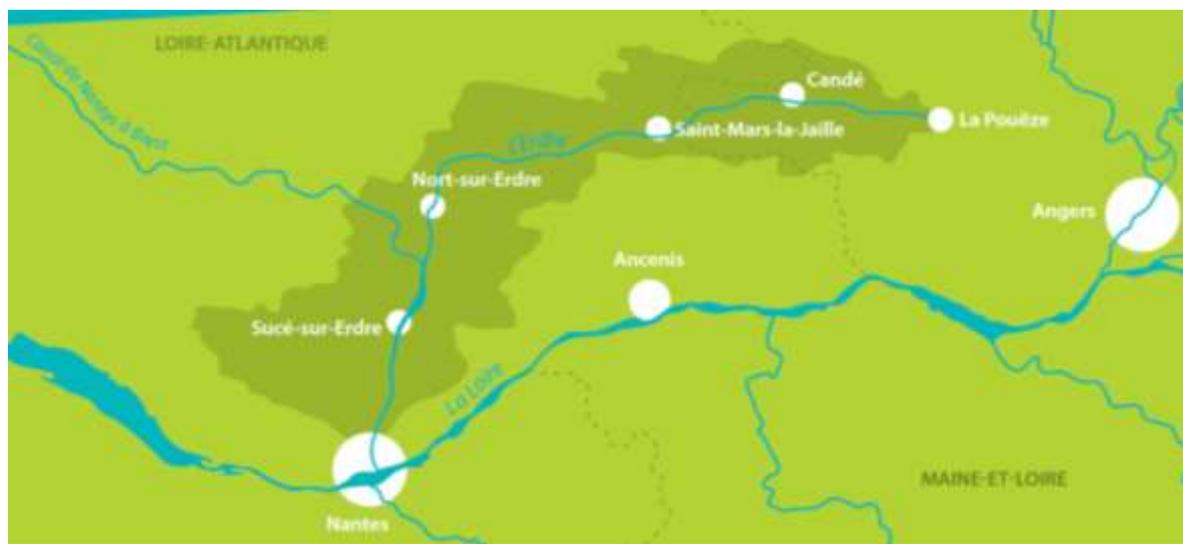
A cette fin, l'ensemble du travail et des acquis a été synthétisé sous la forme de réponses aux 6 questions évaluatives posées par le comité de pilotage, et de préconisations, présentés ici de manière résumée.

¹ Les éléments de contexte et de prise de connaissance du sous bassin versant de l'Erdre peuvent se retrouver à la fois dans les publications techniques telles que le diagnostic de territoire de 2011 et son actualisation 2016, ainsi que dans les parties introductives des contrats, dans des publications à vocation éditoriale tels que les feuilles de l'Erdre, ou bien encore dans ses bilans d'activité.

1.1 LE BASSIN VERSANT DE L'ERDRE ET SES ENJEUX

L'Erdre est un affluent en rive droite de la Loire, prenant sa source à La Pouëze (49) et cheminant sur **98km sur les départements du Maine-et-Loire (20% de la surface de son bassin versant) et de la Loire-Atlantique (80%)**. Son bassin versant, d'une surface de 974km², est un territoire à dominante agricole à l'amont et urbain à l'aval, sa confluence avec la Loire se situant au niveau de l'écluse de Saint Félix, à Nantes. Le développement des transports sur le secteur aval peut présager d'un potentiel de développement périurbain plus important dans les années à venir (ligne Nantes-Châteaubriand en tram-train ouverte en février 2014, desservant notamment Sucé-sur-Erdre et Nort-sur-Erdre).

L'aval du cours d'eau est navigable et le canal Saint Félix, au niveau de sa confluence, est un petit port de plaisance proche du centre-ville de Nantes.



► Figure 1: Bassin versant de l'Erdre (source : EDENN)

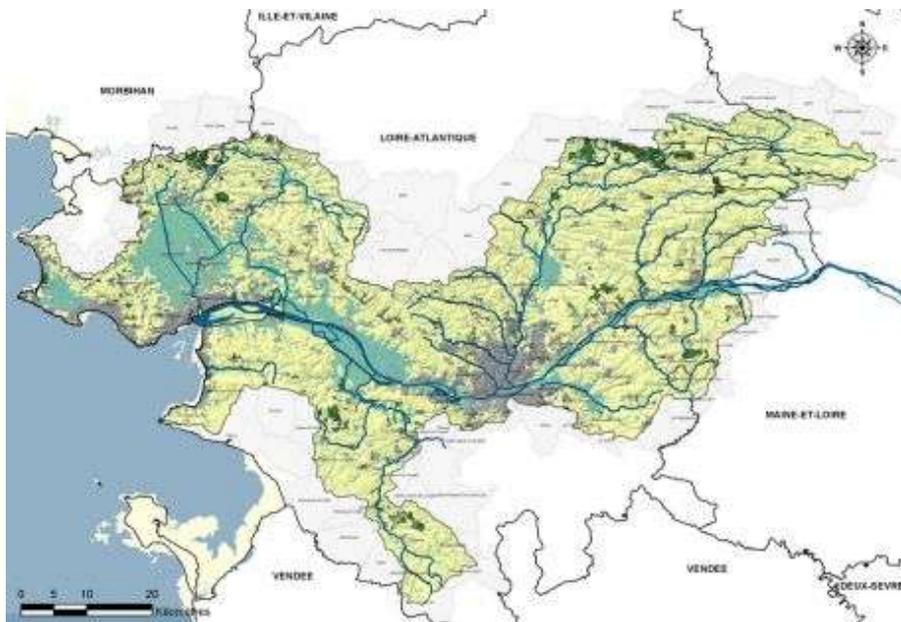
Un des enjeux majeur du bassin est autour de la qualité de l'eau. En effet, les problématiques de pollution liées au phosphore d'une part, entraînant un phénomène d'eutrophisation, et aux nitrates et aux phytosanitaires d'autre part, sont prépondérantes dans la dynamique et les dispositifs de gestion intégrée de la ressource.

Plus particulièrement, ces pollutions deviennent des enjeux au regard :

- du captage AEP de l'agglomération nantaise, situé sur le bassin de l'Erdre
- de la biodiversité et des milieux aquatiques, impactés par les pollutions et le développement d'algues vertes
- du respect de la réglementation et de l'atteinte des objectifs du SDAGE : classé en mauvais état écologique par l'état des lieux 2013 du bassin Loire-Bretagne, et a

A ce titre, il assure l'animation des sites Natura 2000 des Marais de l'Erdre depuis 1998, et des étangs de Vioreau et de la Provostière depuis 2011, mène des actions d'aménagement et restauration de cours d'eau et anime les contrats territorial et régional depuis 2011. Enfin, l'EDENN est l'interlocuteur du SAGE Estuaire de la Loire sur le bassin versant de l'Erdre.

Le **SAGE Estuaire de la Loire** est un SAGE de vaste étendue (3944 km² et concernant 175 communes), initié dans les années 2000 et approuvé en 2009. Ses enjeux se déclinent sur 9 zonages, dont le sous-bassin de l'Erdre est le plus vaste.



► Figure 3 : Territoire du SAGE Estuaire de la Loire

De par l'évolution de la réglementation (article 98 al. 3 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 et dans cadre de l'obligation de prise de compétence GEMAPI par les collectivités locales - loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014), rendant impossible le portage d'un SAGE par un GIP, le SAGE Estuaire de la Loire a changé de structure porteuse début 2016, avec la création du syndicat mixte SYLOA (Syndicat Loire aval).

Au regard du nombre d'acteurs sur le territoire et de la complexité liée à la gouvernance de l'eau sur les territoires, il paraît utile de repositionner les différents niveaux d'intervention comme suit :

| Niveaux d'intervention | Structures référentes | Outils programmatisés |
|--|---|--|
| Européen et national | MEDDE | Directive Cadre sur l'Eau Code de l'environnement Grenelle I et Grenelle II Loi MACTAM Loi NOTRe Loi Biodiversité |
| Loire-Bretagne | Agence de l'Eau Loire-Bretagne | SDAGE |
| Pays de la Loire | DREAL et ARS | PGRE |
| Bassin versant Estuaire de la Loire | Syloa/Rôle d'animation du SAGE | SAGE |
| Sous-bassin versant Erdre | Edenn/Rôle de coordinateur et animation territoriale des contrats | CTBV et CRBV |
| local | Maîtres d'ouvrage/Mise en œuvre des actions des contrats | ----- |

1.3 LES CONTRATS DE BASSIN VERSANT DE L'ERDRE

L'EDENN est l'animateur des contrats passés avec l'Agence de l'eau et la Région :

- Un contrat territorial signé en 2011 entre l'Agence Loire Bretagne, l'EDENN et les 8 principaux maîtres d'ouvrage pour la période 2011-2015. D'un montant d'environ 22M€, il comporte 24 actions en faveur des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau. Un second contrat territorial est en projet pour la période 2017-2021.
- Un premier contrat régional sur la période 2011-2013 ; Actuellement, l'EDENN anime le second contrat régional signé en septembre 2014 pour 2,9M€ sur la période 2014-2016. Il comprend la réalisation de 18 actions de restauration des milieux aquatiques et actions de sensibilisation.

Les deux types de contrats sont temporellement imbriqués de la manière suivante :

| Années | Agence de l'Eau | Région |
|--------|--|--|
| 2011 | Contrat territorial bassin versant n°1 | Contrat Régional de Bassin Versant n°1 |
| 2012 | | |
| 2013 | | |
| 2014 | | Contrat Régional de Bassin Versant n°2 |
| 2015 | | |
| 2016 | | |
| 2017 | Contrat territorial bassin versant n°2 | Contrat Régional de Bassin Versant n°3 |
| 2018 | | |
| 2019 | | |
| 2020 | | |
| 2021 | | |

Par ailleurs il est utile de rappeler de manière synthétique les contenus des contrats, en lien avec les enjeux portés par le SAGE, objet du tableau en page suivante.

Afin de mieux comprendre l'organisation des contrats portés par l'Edenn, quelques éléments sont à mettre en avant :

- L'articulation avec les enjeux du SAGE ;
- La position d'interface de l'Edenn sur le bassin versant de l'Erdre entre les enjeux du SAGE, les objectifs des contrats de sous-bassin versants Erdre, et les maîtres d'ouvrage locaux.

La structure même administrative et opérationnelle du territoire est basée sur des axes de cohérence et d'intégration.

| Enjeux par ordre de priorité | Objectifs | Paramètres visés | Acteurs |
|--|--|---|---|
| 1. Qualité des milieux aquatiques | Adopter une gestion équilibrée des cours d'eau et Faciliter la circulation piscicole | Morphologie, Hydrologie, Ecologie | Collectivités Propriétaires (et autres usagers) |
| | Protéger les zones humides et les cours d'eau | Morphologie, Hydrologie, Ecologie | Collectivités |
| | Retour vers le bon état écologique | Morphologie, Hydrologie, Ecologie | Collectivités Propriétaires (et autres usagers) |
| 2. Qualité des eaux | Réduire l'eutrophisation de l'Erdre (phosphore) et les pollutions phytosanitaires, pour atteindre le bon état écologique (eaux de surface) | Phosphore (Macro polluants) et Pesticides | Collectivités Agriculteurs Particuliers |
| | Protéger la ressource souterraine pour l'Alimentation en eau Potable (nitrates et phytosanitaires) | Nitrates et Pesticides | Agriculteurs |
| Enjeu Transversal Cohérence et Organisation | Coordonner les acteurs et les projets Dégager des moyens correspondants Faire prendre conscience des enjeux | Tous paramètres | Collectivités (et autres acteurs) |
| 3. Inondations et Gestion quantitative | Mieux connaître l'aléa | Quantité d'eau | Collectivités Agriculteurs |

1.4 RAPPEL DE LA DEMANDE EVALUATIVE

La demande évaluative était située au cœur des trois grands axes d'action du syndicat :

- Qualité des milieux aquatiques
- Qualité des eaux
- Cohérence et organisation (animation et portage politique)

Cette demande a été formulée en termes d'appui à la cellule technique de l'EDENN, en complément des collectes de données déjà effectuées (quantitatives et auprès des acteurs communaux) et avec un objectif d'appropriation du processus évaluatif tout comme de ses résultats par les animateurs des contrats, les maîtres d'ouvrage et l'ensemble des acteurs du territoire.

Le contexte de l'évaluation était donc bien positionné sur des logiques croisées :

- ☛ Une logique de développement et d'appropriation territoriale
- ☛ Une logique de gestion intégrée de la ressource
- ☛ Une logique d'accompagnement de l'animation des contrats et du portage politique

2. METHODOLOGIE EVALUATIVE

2.1. RAPPEL DES OBJECTIFS SPECIFIQUES A L'ETUDE

Pour rappel, l'étude évaluative porte sur le 1er contrat territorial (CTBV 2011-2015) et les 1er et 2^{ème} contrats régionaux de bassin versant de l'Erdre (CRBV), l'avenant de 2015 ne faisant pas partie du périmètre évaluatif.

| 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------|------|------------------------|------|-----------------|----------------------|------------------------|------|------------------|------|------|
| 1 ^{er} CTBV | | | | | Année complémentaire | 2 ^{ème} CTBV | | | | |
| 1 ^{er} C RBV | | 2 ^{ème} C RBV | | Avenant en 2016 | | 3 ^{ème} C RBV | | 4 ^{ème} | | |

Conformément au cahier des charges de l'étude, l'étude évaluative doit permettre :

- De questionner la pertinence de la stratégie d'action par rapport aux enjeux identifiés ;
- D'améliorer la gestion de projet sur l'ensemble de l'ingénierie liée aux contrats de bassin ;
- D'accroître la légitimité des actions conduites auprès des financeurs ;
- D'améliorer la cohérence des interventions publiques ;
- D'accompagner la préparation du contrat suivant.

Cette évaluation se situe ainsi sur trois registres :

- Une évaluation de résultat ;
- Une évaluation de processus en lien avec l'ingénierie des contrats de bassin ;
- Une évaluation prospective, invitant à dégager des préconisations pour l'élaboration des futurs contrats de bassin ainsi qu'à accompagner leur préparation.

Un objectif transversal à l'ensemble du travail évaluatif, rappelé lors de la première rencontre de cadrage et souligné tout au long du processus, est l'acculturation des acteurs du bassin aux dynamiques d'évaluation et ce, afin de consolider l'autonomisation des acteurs du territoire, mais aussi pour renforcer l'évaluation des futurs contrats.

2.2. METHODOLOGIE MISE EN PLACE

L'approche méthodologique, détaillée lors du comité de lancement ainsi que rappelée lors de chaque rencontre des comités de gouvernance (comité technique et comité de pilotage), s'est déroulée selon deux postures de travail :

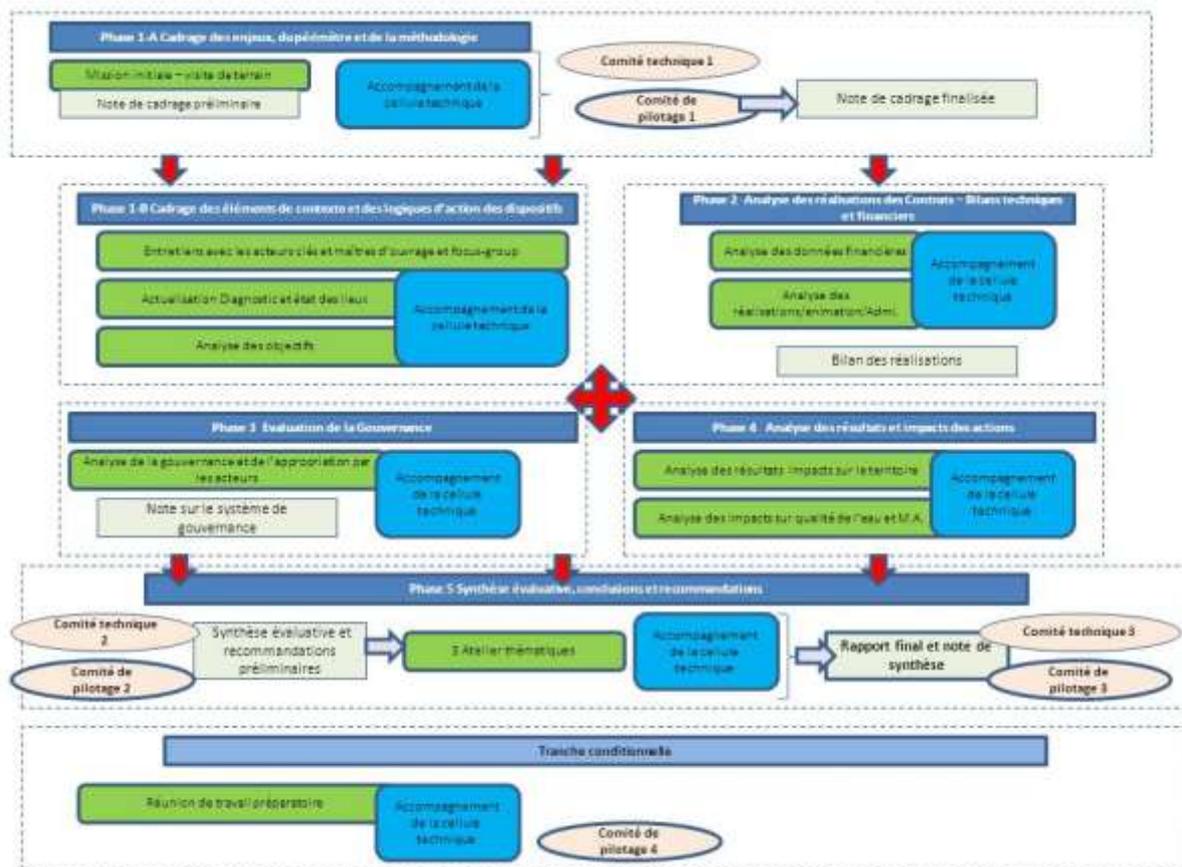
- Un travail en autonomie, réalisé par le groupement, notamment sur le volet technique, financier, l'enquête qualitative et documentaire ainsi que sur l'animation d'atelier et le volet rédactionnel ;
- Un accompagnement de l'équipe de l'Edenn, en partie sur l'actualisation du diagnostic de territoire et le travail sur les indicateurs d'impacts.

Si cette double posture de travail est utilisée en routine dans la région Bretagne, elle est moins fréquente sur les Pays de la Loire. Pour le moins constitue t-elle une nouveauté pour l'Edenn, investi dans cette dynamique d'apprentissage réciproque et de renforcement de ses compétences évaluatives.

Cette étude s'est donc appuyée sur trois types de sources pour élaborer ses jugements évaluatifs :

- Des sources documentaires : à la fois les documents de travail propres aux contrats (diagnostic initial, contrats, base de données financières, synthèse de travail etc.), mais aussi des études préalable telle que l'évaluation à mi-parcours des contrats réalisée par T. Accary en 2015 auprès des communes du bassin versant ;
- Des sources qualitatives par le biais de 20 entretiens semi-directifs auprès des acteurs des contrats, d'un focus group (ayant réuni 6 participants sur 25 invitations), de deux ateliers évaluatifs (avec respectivement 10 et 13 participants) concernant les préconisations pour les futurs contrats ainsi que des échanges informels tout au long de l'étude ;
- Des sources techniques, spécifiquement pour l'actualisation du diagnostic et le travail sur les indicateurs d'impacts.

La méthodologie peut être synthétisée de la manière suivante :



2.3. LES BIAIS ET LIMITES METHODOLOGIQUES

Dans une volonté de synthèse et de lisibilité, la présentation détaillée des biais et des limites à l'interprétation des jugements évaluatifs sont mentionnés pour chacune des questions évaluatives traitées.

Pour autant, au niveau global de l'étude, une remise en perspective de ces limites et de ces biais permet d'esquisser, dans une lecture « en négatif », les lignes de force du travail évaluatif.

- La première des précautions pouvant être évoquées est celle du mandat de l'étude, portant sur les contrats territoriaux et régionaux de bassin versant, comme outils de politique publique. Les contrats sont par conséquent « regardés » dans leur globalité et leur architecture, dans leurs réussites et leurs faiblesses, à l'aune des critères d'évaluation classiques des politiques publiques, et non dans le détail même des actions. Ce qui, par ailleurs, relèverait davantage de l'évaluation de projet et de programme et serait tout à fait complémentaire, notamment au regard de la demande des acteurs sur le terrain.

- 
- La deuxième précaution d'usage découle logiquement de la première : Il s'agit bien de préciser que l'évaluation se fait au regard des données disponibles sur les deux types de contrats. Dans le contexte précis de cette étude cette limite prend toute son importance au regard de la donnée disponible, et plus spécifiquement de son organisation. Si un effort particulier a été porté par le groupement sur l'homogénéisation des données de réalisation et financières, il n'y a pas eu à proprement parler de création de données quantitatives sur le suivi des contrats.
 - La troisième précaution tient à l'ampleur des contrats et de leur temporalité et du périmètre géographique, mises en regard avec les moyens évaluatifs (à titre d'exemple l'étude comprend 42,5 jours de travail évaluatif, dont 9 en accompagnement de l'Edenn sur le volet technique, et représente 0,5% du montant total des contrats). Si cette limite peut présenter certaines facilités d'interprétation, il n'en reste pas moins qu'elle invite à porter un regard global et priorisé sur les contrats évalués, afin d'en ressortir les grands enseignements utiles à la mise en place d'une future programmation ainsi qu'à son évaluation.



3. PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE EVALUATIVE

La synthèse évaluative présentée ci-dessous est articulée autour des questions évaluatives identifiées à l'amorce de l'étude par le comité technique du 4 décembre 2015 puis par le comité de pilotage de lancement de l'étude mi-janvier 2016.

Cette synthèse présente de manière agrégée les résultats et analyses issus des travaux évaluatifs sous la forme de réponses aux questions posées au groupement.

Il est à souligner que l'ensemble des éléments proposés dans cette synthèse a été présenté et discutés lors des comités techniques et de pilotage 2 et du comité technique 3.

3.1. IDENTIFICATION DES QUESTIONS EVALUATIVES

De manière « classique » dans un processus évaluatif, le premier temps de travail a constitué en l'identification précise des questions évaluatives, d'abord avec le comité technique puis, plus largement avec les participants au premier comité de pilotage du 7 janvier 2016.

Ainsi, en lien avec les critères d'évaluation des politiques publiques ont été proposées par le groupement puis affinées par le comité de pilotage les questions présentées dans le tableau suivant :

| CRITERES D'EVALUATION | QUESTIONS EVALUATIVES CTBV et CRBV Du Bassin Versant de l'Erdre |
|-----------------------------|--|
| Efficacité Résultats | Quel est le degré de réalisation de ce qui a été « fait » au regard de ce qui a été prévu ? |
| Efficience | En quoi la conduite (animation, administration/gouvernance) a-t-elle permis la réalisation des programmes ? |
| Pertinence | Quelle est le niveau d'adéquation entre les moyens mis en œuvre et les besoins identifiés sur le territoire ? Les contrats ont-ils répondu aux enjeux et besoins identifiés dans le diagnostic ? |
| Cohérence interne | En quoi l'articulation des deux types de contrat a-t-elle facilité l'appropriation des contrats sur le territoire et la mise en place d'actions ? |
| Cohérence externe | En quoi les contrats de bassin ont été des outils de gestion intégrée sur le Bassin versant de l'Erdre ? |
| Impacts | En quoi les contrats ont-ils eu des impacts sur les milieux tout comme sur l'ensemble du territoire ? |



Au regard des échanges ayant eu lieu lors du premier comité de pilotage tout comme au cours de l'étude, il convient de préciser que les questions évaluatives portent sur l'ensemble des contrats, dans leur « globalité », et non sur des aspects spécifiques, c'est-à-dire ni sur des actions précises (il ne s'agit pas d'évaluation de projet ni de programme), ni, plus particulièrement, sur des axes thématiques.

Ainsi ces questions évaluatives, structurant l'ensemble de l'approche méthodologique tout comme les modes d'analyse des matériaux, sont elles positionnées sur « les contrats territoriaux et régionaux comme outils de politique publique ».

Les évaluations par projet tout comme celle pouvant porter sur des axes spécifiques tels que le volet agricole ou bien le volet éducatifs, tous deux volets « à enjeux sur le territoire », peuvent faire l'objet de travaux ultérieurs et complémentaires, selon la volonté et les moyens alloués à l'Edenn.

En filigrane à cette réflexion s'esquissent trois précautions de lecture et d'interprétation des questions évaluatives, tenant spécifiquement à leur formulation :

1. La première précaution concerne le fait que se sont des « questions ouvertes », c'est-à-dire n'appelant pas des réponses de type binaire oui/non, mais bien des nuances et des contributions mesurées, donc sujettes à débat. Il est alors utile de rappeler que l'évaluation n'est pas un jugement définitif, mais avant tout un jugement argumenté.
2. La deuxième précaution, du fait même de leur ouverture, tient à l'ambition des critères et questions évaluatives. Ainsi serait-on tenté de dire que les réponses à ces questions peuvent être argumentées et nuancées « à l'infini ». Les questions évaluatives sont par conséquent bien à comprendre comme un guide de réflexion pour le jugement évaluatif, davantage que comme des jugements figés.
3. La troisième et dernière précaution touche au côté artificiel du découpage du questionnaire évaluatif. Si, dans la perspective de prendre en considération la complexité tant du territoire que des phénomènes observés il peut y avoir une tentation à la globalisation du questionnaire évaluatif, le découpage par critères et questions, aussi artificiel qu'il soit, permet une meilleure lisibilité tout comme une meilleure compréhension de ce qui est observé ; ici en l'occurrence les contrats territoriaux et régionaux de bassin versant Erdre. Pour autant, ces questions sont bien à entendre de manière inter-reliée : elles ne font sens que les unes au regard des autres.

Enfin, il est utile de rappeler que les six questions n'ont pas été pondérée pour cette étude, ni lors du cahier des charges, ni lors des comités de pilotage, même si une

attention particulière avait été demandé au lancement de l'étude sur les questions d'intégration et de cohérence interne et externe.

3.2. MODALITES DE REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

L'ensemble des matériaux (techniques, financiers et perceptifs) recueillis lors des phases d'enquête est utilisé pour construire et étayer les réponses aux questions évaluatives. Et, au regard de la structuration des questions évaluatives, certains arguments peuvent être récurrents dans les réponses proposées.

Les modalités de réponses aux questions évaluatives prennent en considération la teneur des échanges avec l'Edenn, les comités techniques et de pilotage de l'étude. En effet, l'ensemble des matériaux évaluatifs a été à minima porté à connaissance des membres du comité de pilotage voir discutés lors des rencontres de la gouvernance de l'étude.

De manière pragmatique, la présentation des réponses évaluatives est structurée d'une manière qui se veut lisible et accessible, avec, de manière concomitante, deux axes d'appropriation :

1. Un premier axe portant sur des questions de méthode, en cohérence avec l'objectif de développer une évaluation accompagnée auprès de l'Edenn, mais aussi dans la perspective de renforcer la culture de l'évaluation sur le bassin versant ;
2. Un deuxième axe, focalisé sur les questions « de fond » et permettant une lecture synthétique des réponses évaluatives.

Concrètement la structuration des réponses évaluatives est articulée autour :

- De « précautions de méthode et d'interprétation », notamment en raison de questions de méthodologie et d'interprétation. Ces précautions, loin d'avoir pour objectif de diminuer la portée du propos, invitent plutôt à le circonscrire tout comme à en préciser l'ambition ;
- « D'enseignements de l'évaluation comme autant de réponses aux questions évaluatives posées ;
- « De préconisations spécifiques » portant sur des éléments techniques en lien avec chaque question évaluative.

3.3. REPONSES EVALUATIVES ET RECOMMANDATIONS

L'identification de recommandations pour les futurs contrats territoriaux et régionaux est directement liée aux réponses évaluatives, que cela porte sur le fond ou sur des questions de méthode.

Elaborées tout au long du processus évaluatifs, les recommandations sont de deux ordres :

- Des recommandations spécifiques et techniques relatives au travail de chacune des questions évaluatives. Identifiées lors des échanges avec l'Edenn ainsi que lors des temps collectifs avec les acteurs du bassin versant (lors des entretiens, ateliers et comités de gouvernance de l'étude), elles sont présentées en fin de chaque réponse évaluative.
- Des recommandations plus stratégiques et prospectives, présentées d'une manière globale dans le chapitre 5 de cette synthèse évaluative, sous une forme priorisée dans le corps du texte, et la forme d'un tableau récapitulatif en annexe.

4. SYNTHÈSE EVALUATIVE

Cette synthèse présente l'ensemble des réponses aux questions évaluatives et s'appuie sur l'ensemble des matériaux présentés lors des comités techniques et de pilotage de l'étude.

PREAMBULE : UNE EVALUATION DE CONTEXTE

L'enjeu des évaluations de contexte est de redonner de la perspective aux jugements évaluatifs qui vont être présentés ci-dessous et de les ancrer dans une singularité territoriale.

Ainsi, à la suite des entretiens avec les acteurs rencontrés lors de la phase d'enquête qualitative, quelques caractéristiques –non exhaustives- du bassin versant méritent d'être soulignées en ce qu'elles impactent directement la mise en œuvre et les réalisations des contrats, éclairant par là-même les jugements évaluatifs décrits plus avant :

- L'ampleur du périmètre du sous bassin versant de l'Erdre, avec près de 1000 km², dont 80% sur le département de Loire-Atlantique et 20% sur celui du Maine et Loire, avec un linéaire de cours d'eau de 98km (et environ 240 000 habitants). Plus encore et largement mentionnés par les acteurs, se sont les déséquilibres entre l'amont et l'aval qui semblent orienter les pratiques contractuelles. Ainsi peut-on retrouver au cœur de ces déséquilibres les problématiques d'usages de l'Erdre, particulièrement importants sur l'aval (notamment les usages de loisirs), mais aussi les relations entre les dynamiques rurales de l'amont avec celles, plus urbaines de l'aval. Au-delà des questions de proximité géographique de la métropole nantaise, ou bien des questions de fonctionnement hydrogéologique, certes essentiels, les acteurs soulignent par là la diversité des identités territoriales, des modes de vivre et des modes d'usage liés à l'Erdre. Diversité qui se traduit plus ou moins directement dans la mise en œuvre et le suivi des contrats de bassin versant.
- Le nombre des acteurs et des maîtres d'ouvrage « potentiels » sur le bassin versant. Corollaire à l'ampleur du périmètre évoqué ci-dessus, le bassin versant regroupe deux départements, cinquante trois communes, huit communautés de communes, une partie de la métropole nantaise, ainsi qu'une diversité d'acteurs associatifs ou coopératifs, d'ailleurs en grande partie centralisés sur l'aval. Si cette diversité est une force indéniable en termes de mobilisations potentielles, elle est aussi une contrainte à prendre en considération dans la lecture des jugements



évaluatifs, notamment au regard des moyens alloués et des dynamiques de coordination.

- Un contexte réglementaire en profonde mutation, notamment pour les EPCI, maîtres d'ouvrage essentiels des contrats notamment sur les milieux aquatiques, en lien avec la loi NOTRe, la GEMAPI. Par ailleurs, la perte de compétence générale des départements mérite de même d'être soulignée, en ce qu'elle impacte directement l'engagement d'un financeur sur les contrats de bassin versant, particulièrement sur le volet agricole.
- Un développement récent des contrats. Il s'agit en effet de la première génération de contrat sur le bassin versant de l'Erdre et, par voie de conséquence, de la première évaluation menée sur le bassin. Or, indépendamment des savoirs-faires techniques sur les questions de gestion de l'eau, l'ancrage des pratiques évaluatives tout comme l'acculturation des acteurs d'un territoire sur ces questions parfois complexes –et techniques -d'évaluation des politiques publiques demande le temps de la capitalisation d'expérience.
- Une existence concomitante de deux types de contrats, l'un porté par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'autre par le Conseil régional des Pays de la Loire. Cette coexistence, traitée dans les questions évaluatives tout autant comme un effet de levier que comme une contrainte perçue par les acteurs, encadre les programmations tout comme les processus de mise en œuvre des actions sur le territoire.
- Une équipe mobilisée au sein de l'Edenn pour l'animation des contrats qui est composé de 6 salariés au 1^{er} juin 2016, représentant 4,5 ETP, et qui était de 7 ETP en 2014.

Ces éléments constituent « la toile de fond » invitant à une compréhension contextualisée de l'étude évaluative.

4.1 QUEL EST LE DEGRE DE REALISATION DE CE QUI A ETE « FAIT » AU REGARD DE CE QUI A ETE PREVU ?

Cette question évaluative portant sur l'efficacité des contrats, c'est-à-dire sur l'atteinte des objectifs d'action fixés, est essentielle et suscite de nombreuses et fortes attentes de la part des financeurs et des maîtres d'ouvrage.

Pour y répondre, les matériaux mobilisés sont essentiellement les données financières issus de l'Edenn et des maîtres d'ouvrage, les indicateurs de réalisation même si ceux-ci ont été peu exploités au regard de leur structuration, ainsi que les matériaux issus de l'enquête de perception menée auprès des acteurs du bassin versant de l'Erdre.



Précautions de méthode et d'interprétation

Tout spécifiquement sur cette question évaluative, les précautions de méthode tout comme d'interprétation des données ont leur importance tant le travail de récolte et plus encore d'homogénéisation des données financières puis d'analyse et d'interprétation a été complexe.

- Une des limites essentielle est l'exploitabilité des données sur l'ensemble du suivi financier qui n'a pas été réalisé sur une base homogène par l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Il convient de remarquer que cette limite se retrouve sur nombre de contrats territoriaux.
- De même, les indicateurs de réalisation sont difficilement exploitables, en dépit de l'investissement de l'Edenn pour les compiler. Ces indicateurs ne sont pas suffisamment renseignés ni structurés pour être exploités de manière pertinente et fiable au sein de cette étude, quand bien même ils dressent des pistes de compréhension des réalisations. Ce point est en partie lié au fait que les indicateurs de réalisation n'ont pas été définis en début de contrat (ou d'action) pour toutes les actions.
- Un poids particulièrement important de l'assainissement pour plus de 50% (7,67 millions sur un montant total de 13,88 millions engagés) des montants d'actions réalisées ou en cours sur les contrats, ce qui peut, à la fois complexifier l'analyse mais aussi distordre les perceptions de réalisation.
- Enfin, la focale est ici portée sur les relations entre ce qui a été inscrit au contrat, et ce qui est réalisé, en cours ou bien programmé, reporté voire abandonné. L'arrêt ou le report des actions, s'il est à expliciter au sein d'une étude évaluative, ne constitue pas pour autant de manière systématique un « échec ». La vigilance est de mise sur

l'interprétation des données, tout spécifiquement lorsque celle-ci est lacunaire sur les motifs au report ou à l'arrêt d'une action.



Les enseignements de l'évaluation

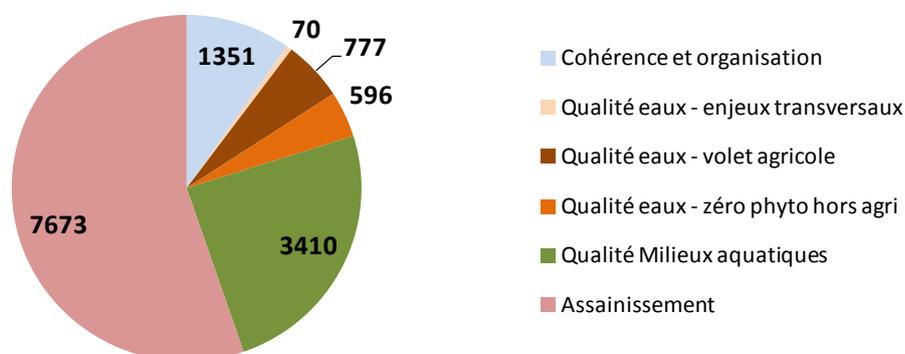
➔ Avec 293 actions inscrites aux contrats, le taux de réalisation effective est de **64,16%** (considérant les actions « terminées » et « en cours »). Ce taux apparaît comme relativement élevé, surtout si on y ajoute les actions programmées, ce qui porte le taux de réalisation à 68,6%. En revanche, si on ne compte que les actions terminées, le taux est plus faible : 51,88%, ce qui reste dans la fourchette observée sur d'autres contrats territoriaux.

Il s'agit là de données pour des actions unitaires, soit des actions décomposées par année et par site.

Deux remarques sont ici à souligner :

- Un taux de réalisation traduit notamment l'efficacité de la mise en œuvre des contrats et des actions inscrites. Il est de fait dépendant du niveau d'ambition initial du ou des contrats d'une part, qui ici était « grand » ; et de la complexité des actions d'autre part.
- Le décalage observé concernant les actions seulement « terminées » s'expliquent par des débuts d'action tardifs ou des difficultés de mise en œuvre. Les actions liées aux milieux aquatiques et au volet agricole apparaissent souvent particulièrement complexes, avec une multiplicité d'acteurs concernés, des temps longs de changements de pratiques etc.

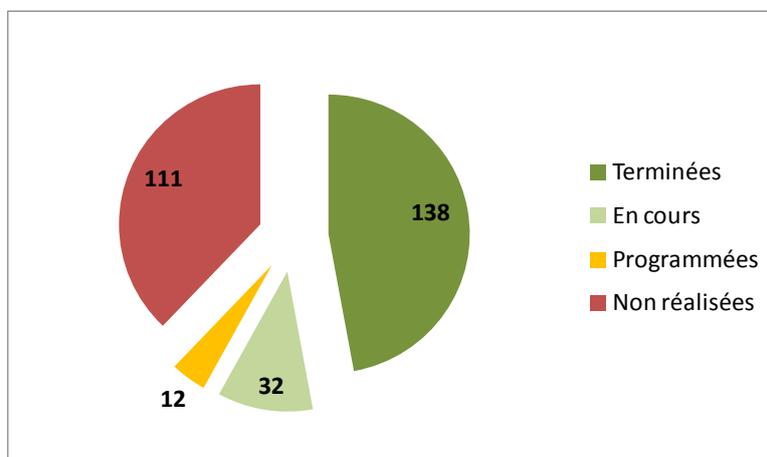
➔ Les actions réalisées peuvent être présentées en termes de volumes financiers :



- ▶ Coûts réels des actions réalisées ou en cours par volet en K€ (à partir de données maîtres d'ouvrage et AELB)

Hors assainissement, il ressort le poids des investissements sur la qualité des milieux aquatiques, porté en grande partie par les EPCI, ainsi que sur la cohérence et l'organisation.

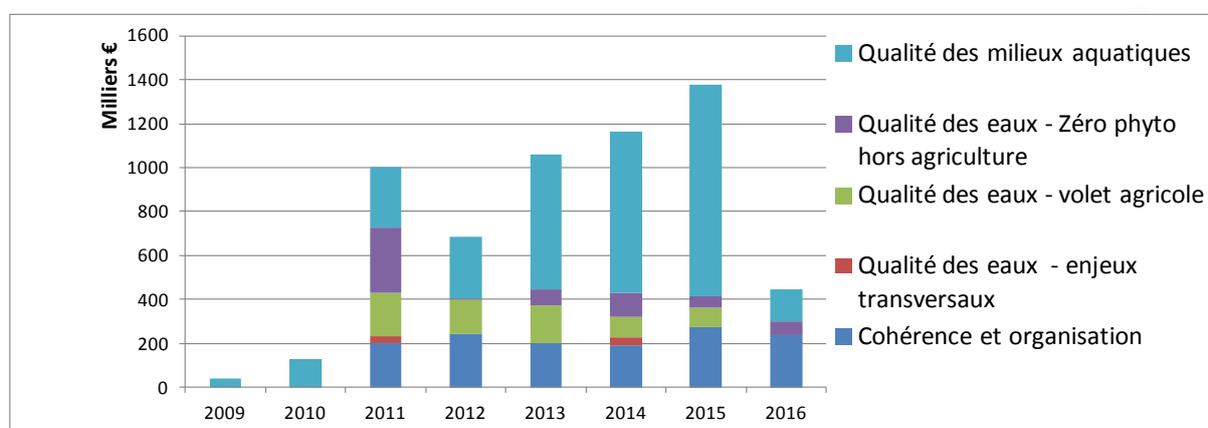
Par ailleurs, 15% des actions inscrites aux contrats sont encore en cours et programmées.



► Répartition des actions inscrites selon leur état d'avancement (en nombre d'actions, hors assainissement)

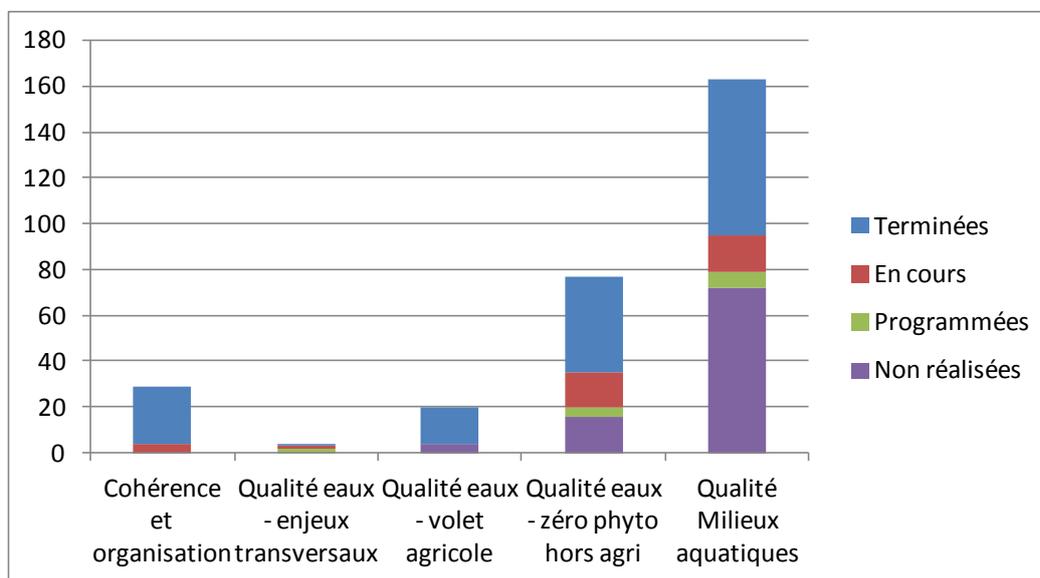
Enfin, la répartition des coûts réels des actions réalisées ou en cours par année permet de constater la montée en charge des contrats sur l'ensemble des volets à compter de 2011 et surtout de 2013 avec :

- Une relative stagnation du volet « cohérence et organisation » sur l'ensemble de la durée des contrats ;
- Une baisse significative sur le volet agricole, jusqu'à son arrêt, ce qui est bien expliqué dans l'historique du déroulement des actions sur ce volet.
- Et l'importance, grandissante au cours des années, du volet qualité des milieux aquatiques.



► Répartition des coûts réels des actions réalisées ou en cours par volet et par année en K€ (hors assainissement)

Le poids du volet « qualité des milieux aquatiques » est de même visible sur l'état d'avancement des actions par volet. Ainsi ce volet, cœur du contrat, a-t-il « une surface » prépondérante tout autant dans ses volumes financiers (hors assainissement), ses réalisations, mais aussi sur ses abandons.



► Etat d'avancement des actions par volet (nombre d'actions – hors assainissement)

➤ L'analyse des reports, des non-réalisations ou des réalisations partielles à partir des documents de suivi des contrats gagne à être enrichie par les enquêtes de perception. Le tableau suivant reprend les informations issues des tableaux de suivi renseignés par les maîtres d'ouvrage. Les enquêtes de perception aident à interpréter ces informations et à en saisir la portée.

| Catégorie | Réalisation / différence entre prévisionnel et réalisé | Motif | Fréquence |
|---------------------------------|--|---|-----------|
| ABANDON | Action annulée ou abandonnée par le maître d'ouvrage. | Pas de raison explicitée | *** |
| | | Faisabilité (technique ou partenariat) | * |
| | | Contrainte financière (coût trop élevé, financement en baisse) | ** |
| | | Autre : éligibilité (coût < plancher), conclusion d'une étude préalable, report sur d'autres actions. | * |
| REALISATION HORS CONTRAT | Action réalisée hors contrat | Pas de raison explicitée | ** |
| | | Réalisation en interne hors contrat (éventuellement lié à changement de maître d'ouvrage) | ** |
| REALISATION PARTIELLE | Action réalisée partiellement (abandon en cours) | Conflits, difficultés réglementaires | ** |

| | | | |
|---------------|---|--|-----|
| | Arrêt du suivi agricole EDENN | | ** |
| REPORT | Action non-réalisée à ce jour | Temps de réflexion nécessaire des maîtres d'ouvrage | *** |
| | Report et réalisation totalement ou partiellement hors CRBV | Pas de raison évoquée | *** |
| | Report de l'action | Démarrage tardif | ** |
| | | Modification de l'organisation interne au maître d'ouvrage | ** |

Fréquence des motifs relevés dans le tableau de suivi :

* motif isolé ; **motif peu fréquent ; ***motif très fréquent.

☞ En terme de réalisation effective, le volet agricole a été arrêté en cours de contrat malgré l'investissement et les approches techniques visant à diviser les secteurs d'intervention afin d'en faciliter le déploiement. Il faut souligner que l'amorce du travail sur ce volet est perçue par les acteurs comme un gage d'efficacité. Cependant les difficultés identifiées concernent particulièrement :

- L'articulation des compétences entre l'Edenn et la Chambre d'agriculture ;
- La mobilisation du monde agricole.

Domageable au regard des enjeux positionnés dans les contrats, notamment sur la qualité des masses d'eau, tout comme au regard de l'actualisation du diagnostic de territoire mentionnant les questions de qualité comme prioritaires sur le bassin versant, l'arrêt du volet agricole est à considérer comme « une histoire commune », quand bien même elle se raconte de manière différenciée selon les acteurs interviewés.

☞ Il n'existe pas d'unanimité sur l'efficacité des contrats parmi les acteurs. Cette hétérogénéité est à relier en première intention au bilan contrasté des contrats sur l'ensemble des thématiques. Bilan contrasté qui est à mettre en regard avec les ambitions affichées.

Il convient pour autant de souligner que ces différences de perception peuvent être dues de même :

- Au manque de vision globale des actions envisagées sur l'ensemble des deux contrats.
- Au découpage thématique ainsi qu'à la complexité du périmètre du Bassin versant.
- A la focale portée par les acteurs à leurs intérêts propres, avec une difficulté à se projeter sur un intérêt commun.

- A la diversité des actions et des contextes de mise en place des ces actions sur le bassin versant.

En regard à cette diversité, on peut souligner que les réussites des actions liées aux contrats sont essentiellement positionnées par les acteurs autour de deux axes :

- Le volet phyto-non agricole ;
- Les actions concernant les milieux aquatiques ;



Des préconisations spécifiques

Les préconisations spécifiques pouvant être soulignées dans cette synthèse touchent essentiellement à la collecte de données ainsi qu'à leur structuration dans le suivi des contrats, ce qui permettra ainsi une évaluation plus fine et précise des réalisations.

⊙ Pour chacune des actions inscrites, les indicateurs de réalisation pourraient comprendre :

- Des indicateurs de processus (par exemple : nombre de réunions, volume de temps consacré, date d'amorce-date d'achèvement, nombres d'acteurs mobilisés, ratio temps-personnes mobilisées)
- Des indicateurs de résultats, notamment par la mise en place d'un indicateur synthétique de réalisation (avec code couleur relatif au % de réalisation de l'action)
- Des indicateurs qualitatifs explicitant les facteurs de réussite et les facteurs de non-réalisation ou de report.

Utilisés en routine, ces indicateurs pourraient constituer la base du bilan d'activité annuelle de l'Edenn.

⊙ La mise en place dans ces indicateurs de réalisation d'un code relatif à la typologie des actions mises en place en fonction de leurs objectifs et de leurs stratégies afin que l'on puisse, de manière synthétique, distinguer ce qui relève de travaux (assainissement, ouvrages), d'étude, de sensibilisation, de formation, de communication etc. Ces distinguos pourraient permettre d'approcher les réalisations d'une manière complémentaires à la réalisation des actions.

⊙ L'utilisation, suite à cette étude évaluative², d'un outil de suivi financier des actions positionnées sur les contrats. Cette matrice sous tableur, simple d'utilisation et à travailler avec les principaux financeurs tout comme avec les principaux maîtres d'ouvrage permettrait d'avoir un suivi longitudinal sur l'ensemble des périodes des contrats. De

² Créée lors de l'étude évaluative, cette matrice sera communiquée à l'Edenn une fois nettoyée.



même, elle permettrait d'agréger des données homogènes et de faciliter ainsi la réalisation d'une évaluation fine des contrats, soit sur une périodicité annuelle ou bien sur l'ensemble de la durée de la programmation. Enfin, le degré de partage de ces informations est à discuter avec les acteurs au regard de leurs demandes.



| | | | | |
|---------------|-------------------------------------|-----------|-----------------|--------------------|
| 4.2 EN | QUOI | LA | CONDUITE | (ANIMATION, |
| | ADMINISTRATION/GOUVERNANCE) | | A-T-ELLE | PERMIS |
| | REALISATION DES PROGRAMMES ? | | | LA |

Simple outils de politiques publiques, les contrats territoriaux et régionaux de bassin versant nécessitent un portage fort sur leur trois temps « de vie », à savoir leur élaboration, leur mise en œuvre sur le territoire et leur suivi. De ce portage –ici entendu en terme « d’animation des contrats »- dépend en grande partie leur efficacité, c’est-à-dire au sein de cette étude évaluative, leur capacité, au regard des moyens humains mobilisés pour leur portage, à atteindre les objectifs fixés initialement.

L’étude évaluative ne situant pas dans une optique d’étude de gestion (qui analyserait davantage cette question sous les angles financiers et comptables), c’est essentiellement par l’enquête de perception auprès des acteurs que les matériaux ont été rassemblés pour répondre à cette questions évaluative.



Précautions de méthode et d’interprétation

Trois précautions sont ici à mettre en exergue :

- ☛ Il s’agit de perceptions des acteurs, à partir desquelles ont été relevés les consensus et dissensus, et les points faisant l’unanimité concernant l’animation des contrats.
- ☛ Les données financières relatives à l’animation des contrats sont difficilement exploitables, notamment parce que leur analyse fine (on ne peut se contenter des ratios sur le volet « cohérence et organisation des contrats ce qui serait dans le meilleur des cas réducteur, dans le pire entâché de lourdes erreurs) implique de séparer les tâches de l’Edenn entre « animation » et « maîtrise d’ouvrage » d’une part, et d’autre part à isoler, dans chaque volet des contrats ce qui relève de l’animation et de la coordination. Ce pourquoi les jugements évaluatifs présentés ici sont soutenus par l’enquête qualitative.
- ☛ Concernant l’animation des contrats, il ne s’agit pas d’une approche par compétences ni même par tâches réelles. Cette étude y a peu accès et cela relèverait davantage d’une évaluation organisationnelle auprès de l’Edenn. Le jugement évaluatif s’appuie donc sur les conceptions que les acteurs ont de l’animation et de la coordination.
- ☛ La focale est bien portée sur les liens entre l’animation des contrats et les résultats obtenus (ou l’atteinte des objectifs fixés). Les jugements évaluatifs ne relèvent pas d’une étude portant sur l’Edenn, certe complémentaire, mais qui est actuellement en cours.



Les enseignements de l'évaluation

➤ Contribuant largement aux réalisations des contrats, la reconnaissance forte du rôle de l'Edenn dans l'animation est majoritairement perçue par les acteurs interviewés en termes :

- D'accompagnement de la réflexion des maîtres d'ouvrage, notamment autour de questions techniques, sur lesquelles sa légitimité et sa crédibilité sont reconnues ;
- De conseil auprès notamment des « petits » maîtres d'ouvrage sur le montage de leurs actions et de leur stratégie ;
- De soutien et conseils administratifs auprès des plus petit maîtres d'ouvrage (c'est-à-dire ceux ne possédant ni cellule technique ni services administratifs positionnés sur les contrats) sur le montage des dossiers de financement.

➤ Le rôle d'animation de l'Edenn est souligné de même dans la mobilisation des acteurs du territoire. Plus spécifiquement en termes évaluatifs trois problématiques sont posées au regard de la capacité de mobilisation de l'Edenn :

- La sursollicitation des acteurs de manière générale, et plus particulièrement des acteurs « cœur » des contrats, c'est-à-dire ceux se mobilisant régulièrement et ceux possédant le plus de compétences techniques. De nouveaux modes de participation doivent ici être réfléchis et travaillés sur le territoire.
- Un absence régulière des élus, sursollicités et devant faire face à la diversité des thématiques sur lesquelles ils sont impliqués et demandés. Se retrouvant sur l'ensemble des études et évaluations menées, cette problématique appelle, de même que précédemment, une réflexion collective et partagée sur les modes de représentations sur les contrats et sur le niveau d'implication pouvant être attendu des élus.
- L'étendue du périmètre du bassin versant et la difficulté à mobiliser les acteurs de tête de bassin, malgré les réunions délocalisées organisées par l'Edenn.

➤ Le rôle d'animation des contrats est questionné dans les liens avec les EPCI et les communes, elles mêmes très investies dans la mise en place des actions, tant au niveau des moyens humains que financiers. Ainsi il est souligné par des communautés de communes l'ambivalence entre des EPCI adhérentes directes de l'Edenn et maîtres d'ouvrage importants et les actions directes de l'Edenn auprès des communes, ce qui peut « brouiller » la mission d'animation et la circulation de l'information. Et ce d'autant que les EPCI ont souhaité garder la compétence sur les milieux aquatiques, enjeu



majeurs des contrats, ce qui contribue au brouillage des rôles et des perceptions relative à l'animation des contrats. Il est à noter que l'importance à clarifier les rôles de l'Eden auprès de l'ensemble du tissu communal et intercommunal s'inscrit dans un contexte de réforme et de bouleversement des compétences, mais aussi des représentations que chacun des acteurs se fait de son rôle sur le territoire.

☛ L'animation des contrats par l'Edenn est perçue comme plus efficace sur le CRBV que sur le CTBV porté directement par l'Agence. Le positionnement de l'Edenn sur le CRBV, en lien direct avec les maîtrises d'ouvrage sur le volet administratif, renforce cette reconnaissance, tout comme la part de financement du conseil régional fléchée sur l'animation territoriale. Le rôle d'animation des contrats en lien avec l'agence est davantage envisagé comme une « courroie administrative » et un relai entre le terrain et l'AELB.

☛ Si l'animation semble reconnue, le suivi des actions et de l'ensemble des contrats par l'Edenn semble à renforcer, notamment en termes de centralisation des données, de l'évaluation des actions et de la communication. Celle-ci est perçue comme plus efficace et pertinente dans sa logique descendante (Edenn vers maîtres d'ouvrage) que dans sa logique ascendante (des maîtres d'ouvrage vers l'Edenn et institutions).

☛ Le terme de « coordination » est très souvent mentionné par les acteurs comme rôle de l'Edenn, sans que ce terme soit précisé. Il eut fallu pour détailler de manière pratique cette question se pencher sur les tâches réelles mises en œuvre par l'ensemble des salariés de l'Edenn. Pour autant, on peut souligner qu'indépendamment « de ce qui se fait », les attentes réciproques sur la coordination de l'ensemble des partenaires du territoire ne semble pas avoir été clarifiées sur cette génération de contrat.

☛ Ce rôle de coordination est d'autant plus employé de manière récurrente qu'il est mis en lien par les acteurs avec celui de la cellule technique du SAGE portée par le Syloa. Au regard de l'ensemble des entretiens tout comme des échanges lors des comités de gouvernance de l'étude, un travail sur les registres de coordination des deux entités que sont l'Edenn et le Syloa, ayant toutes deux des périmètres géographiques et de compétences complémentaires paraît indispensable, tout particulièrement, pour ce qui concerne cette étude évaluative, pour la lisibilité des contrats auprès des acteurs du bassin versant de l'erdre. Ainsi, si l'animation des contrats est envisagée sous l'angle technique, la coordination, pour les acteurs, relèvent plutôt d'une stratégie politique.



Des préconisations spécifiques

Ces préconisations sont centrées sur le rôle de coordination et sur les outils de suivi des contrats afin d'en permettre une mise en œuvre tout comme une évaluation (annuelle ou pluriannuelle) plus fine.

- ⊙ La clarification, lors d'un temps de travail collectif (un atelier ou bien un temps dédié lors d'un comité de pilotage), ou bien en individuel, des attentes réciproques avec l'ensemble des acteurs du territoire concernant les rôles d'animation et de coordination ;
- ⊙ La formalisation des compétences et des tâches d'animation/coordination (à l'aide de référentiel existant) permettant une évaluation structurée de ce volet des contrats ;
- ⊙ L'insertion dans les outils de suivi des contrats d'indicateurs financiers ou de temps mobilisé spécifiquement sur l'animation et la coordination et prenant en compte à la fois le volet global « cohérence et organisation » mais aussi les tâches transversales ;
- ⊙ L'attention à valoriser les pratiques et diffuser les informations sur les actions émanant des maîtres d'ouvrage.

4.3 Quelle est le niveau d'adéquation entre les moyens mis en œuvre et les besoins identifiés sur le territoire ? Les contrats ont-ils répondu aux enjeux et besoins identifiés dans le diagnostic ?

La pertinence des contrats au regard des enjeux identifiés s'apprécie à l'aune des grands enjeux identifiés dans le diagnostic de territoire mais aussi à celle des réalisations effectives tout comme de sa perception par les acteurs du territoire.

Les matériaux convoqués pour répondre à cette question sont donc des matériaux quantitatifs et financiers, ainsi que « perceptifs ».



Précautions de méthode et d'interprétation

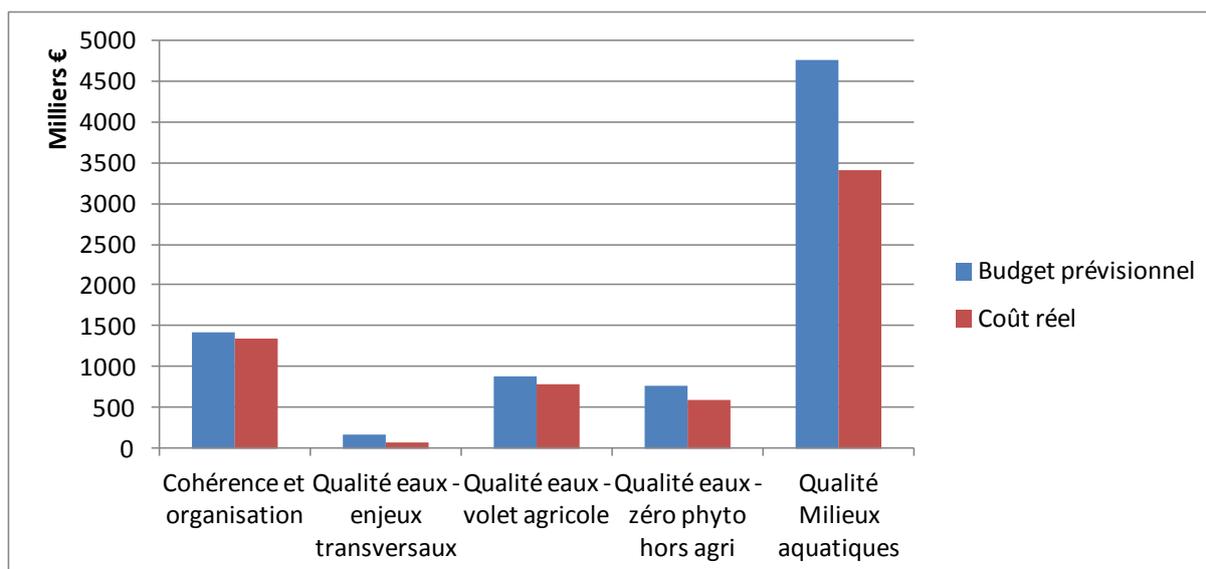
Deux précautions d'interprétation sont à souligner ici :

- ☛ Le niveau d'analyse est global sur les contrats et par axes thématiques. Des indicateurs de pertinence par action ne préexistant pas à l'étude évaluative –mais ils n'existent pas sur d'autres contrats à la connaissance du groupement- le jugement évaluatif est réalisé au regard de l'adéquation entre les enjeux et les thématiques investies et réalisées ou non.
- ☛ Les liens de pertinence directs entre un enjeu identifié, par exemple la qualité des masses d'eau et les actions mises en place sont difficiles à caractériser de manière quantitative et robuste. Le volet « perceptif » est par conséquent particulièrement mobilisé.



Les enseignements de l'évaluation

- ☞ Sur l'ensemble des volets des contrats, et quand bien même si cela participe à l'enjeu de qualité, on ne peut que constater le poids financier de l'assainissement et particulièrement sur l'aval : Les actions sur ce volet sont ainsi à hauteur de 7,67 M euros sur les 13,88 M euros en budget réel (actions terminées et en cours).
- ☞ Concernant l'adéquation entre la programmation des contrats, dont on peut poser l'hypothèse qu'elle répond aux enjeux identifiés sur le territoire, on remarque à la fois une cohérence interne au volets identifiés (Les masses financières prévisionnelles correspondent aux masses financières engagées), ce qui est un gage de pertinence, mais avec un décalage sur les montants : les montants réels étant plus faibles que ceux prévus initialement.



Comparaison budget prévisionnel et coût réel des actions par volet (2009-2016)

Ces décalages des montants sont peu explicités de manière précise. Néanmoins les raisons peuvent être esquissées selon le tableau suivant :

| Quelques différences de coûts et de financements par rapport au prévisionnel | | |
|--|---|----|
| Coûts inférieurs à l'estimation | Après analyse ou suite à appel d'offres. | ** |
| | Réalisation en interne | ** |
| | Autres (moindre acquisition de matériel) | * |
| Coûts supérieurs à l'estimation | Réalisation d'une prestation ou action supplémentaire : (communication, formation) | ** |
| | Coûts imprévus initialement : aléas de chantier, reprise étude préalable, dossiers réglementaires | * |
| Modification des taux de subvention | Baisse de contribution d'un financeur/Co-financeur | ** |

Fréquence des motifs : * isolé ; ** peu fréquent ; *** très fréquent.

➤ Concernant le degré de réponse aux enjeux identifiés sur le bassin versant, d'ailleurs mentionnés de manière unanime par les acteurs autour de la qualité, il y a consensus parmi les acteurs rencontrés pour mentionner l'assainissement et le volet Milieux Aquatiques comme réussite des contrats, et le volet « pollution diffuse » comme ayant fait l'objet d'investissement et d'implication, mais n'ayant pas répondu aux attentes, notamment par l'arrêt du volet agricole. Souligné dans le diagnostic territorial de 2011, cet enjeu n'a eu à ce jour qu'une réponse partielle sur cette première génération de contrat. Les acteurs et en particulier l'Edenn et la chambre d'agriculture s'étant positionnées dans les entretiens en faveur d'un travail collaboratif, cet enjeu sera réinvesti sur la deuxième génération de contrats.

Par ailleurs, il faut noter que les enjeux sur la pollution diffuse ont évolué au cours des contrats, notamment par le biais de la pression urbaine sur la moitié aval de l'Erdre, mais aussi avec le développement du maraîchage sur la rive gauche aval.

Le travail sur l'actualisation du diagnostic de territoire ainsi que sur les indicateurs d'impacts renforce ce point de l'évaluation en ce que les enjeux de qualité des masses d'eau restent primordiaux (Cf. Question évaluative 4.6 concernant les impacts des contrats).

☛ La question de la priorisation des actions en fonction des enjeux identifiés tout comme au regard des moyens humains disponibles, notamment au sein de l'Edenn, se pose de manière cruciale. En effet, si une minorité d'acteurs mentionnent les contrats comme « un catalogue d'actions », la majorité interroge la priorisation des actions, à la fois en termes stratégiques mais aussi en termes géohydrologiques. Les documents consultés (diagnostic de territoire et contrats) ne mentionnent pas de priorisation au-delà de l'identification d'enjeux particuliers sur la qualité.



Des préconisations spécifiques

L'accent est volontairement mis sur deux préconisations spécifiques :

☉ La priorisation collective des enjeux sur un temps spécifique apparaît indispensable, toute comme la priorisation des actions :

- de manière géographique sur les masses d'eau identifiées « à enjeu »
- de manière temporelle sur la durée des programmations des CTBV et CRBV
- de manière pragmatique, c'est-à-dire en fonction des moyens disponibles et des contraintes de réalisation, au risque de sur dimensionner les ambitions des futurs contrats.

☉ L'articulation de ces priorisations avec le SAGE apparaît naturelle. Elle doit pour autant pouvoir être travaillée de manière précise, en fonction des moyens disponibles et avec si possible une adéquation entre les enjeux soulevés et les moyens afférant.

4.4 En quoi l'articulation des deux types de contrat a-t-elle facilité l'appropriation des contrats sur le territoire et la mise en place d'actions ?

Cette question revêt un aspect particulier sur le bassin versant de l'Erdre au regard de la coexistence de deux types de contrats sur la période observée : le contrat territorial et les deux contrats régionaux. L'articulation de ces deux types de contrats est donc « regardée » en termes de cohérence interne.

Les matériaux mobilisés sont financiers, notamment sous l'aspect des effets de leviers que peut apporter les cumuls des financements, mais aussi selon les perceptions qu'en ont les acteurs du territoire.



Précautions de méthode et d'interprétation

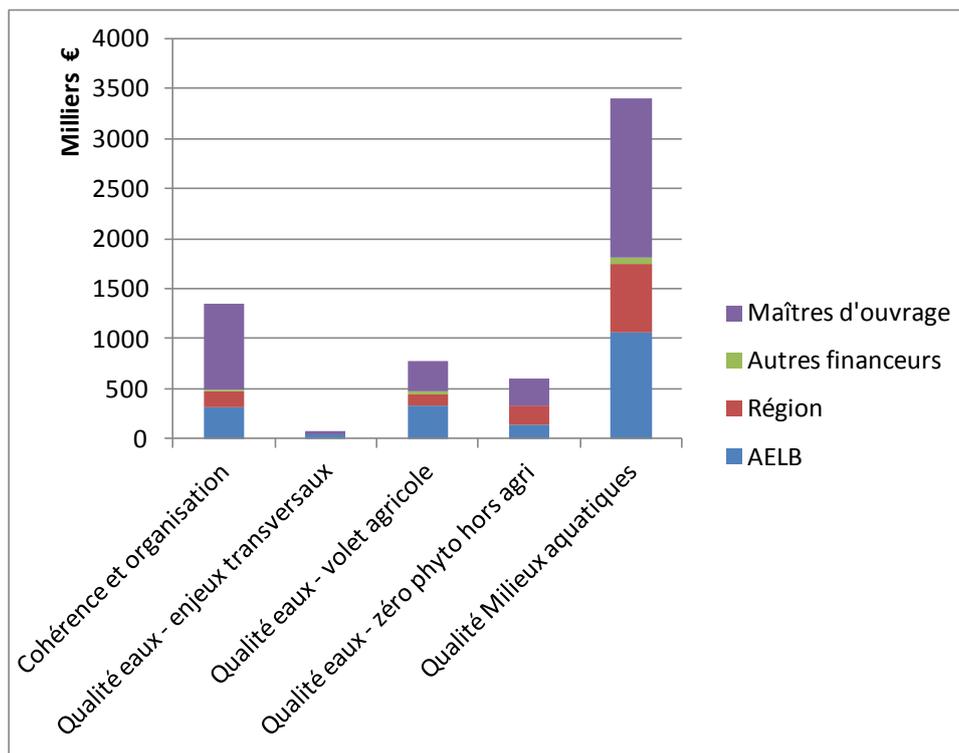
- ☛ La volonté d'avoir un regard précis sur l'effet levier eut impliqué des données robustes concernant non seulement les actions programmées, mais aussi les actions réalisées versus les actions programmées. Cette comparaison aurait alors fournie des arguments quantifiés sur l'existence d'un effet levier. Afin de compenser ce manque il a été croisé des données financières quantitatives avec les perceptions des acteurs.
- ☛ L'articulation entre les deux types de contrats est observée à deux niveaux : celui des résultats (actions programmées avec financements cumulés) et celui du processus, impliquant notamment les procédures d'accès aux financements. C'est à ces deux niveaux que l'interprétation prend son utilité.



Les enseignements de l'évaluation

- ☛ 76% des actions inscrites dans la programmation le sont à la fois sur le CTBV et sur les deux CRBV (1 et 2). Par ailleurs le cofinancement est très majoritairement confirmé pour les actions réalisées lors des entretiens avec les acteurs du bassin versant rencontrés.

En outre, si l'on observe les financements, on constate que le financement cumulé AELB / Région (49% en moyenne) se confirme pour les différents volets (sauf assainissement), avec le soutien de financeurs complémentaires, notamment les maîtres d'ouvrage « communauté de communes et communauté urbaine » (49% en moyenne) qui semble confirmer l'existence d'un « effet levier ».



Plans de financement par volet hors assainissement

➡ Fruit d'une politique volontariste du Conseil régional des Pays de la Loire sur la politique de l'eau, les acteurs, tout en reconnaissant les effets leviers existant, interrogent la coexistence sur plusieurs points :

- Celui des différences de temporalité entre les deux contrats, résolues par la mise en place par l'Edenn et les financeurs d'avenants permettant de faire coïncider les durées des contrats. A première vue il peut paraître étonnant que la temporalité des contrats régionaux, 3 ans, soit perçue comme « trop courte » alors que la temporalité du contrat territorial est elle perçue comme « trop longue ». Derrière ce paradoxe se situe bien la demande de souplesse dans la programmation et le suivi des actions de la part des maîtres d'ouvrage. Demande de souplesse d'ailleurs réitérée lors des ateliers évaluatifs.
- Celui de la complexité administrative afférente : si le porteur est unique, l'Edenn, les modalités administratives de suivi des contrats ne sont pas identiques. Et si pour le CRBV l'Edenn propose un accompagnement et une médiation reconnus par les acteurs de terrain qui en soulignent l'aspect « facilitant », il semble ne pas en être de même pour ce qui concerne le contrat territorial, vécu et perçu comme « moins souple » et plus contraignant que les CRBV.
- Celui de la lisibilité de la politique publique auprès des publics, acteurs ou grand public. Cette question invite à la pondération. En effet, Si la coexistence des contrats complexifie le « paysage administratif », il convient d'être au clair sur l'utilité des contrats en termes de politique publique et de logique de guichet. La priorité va ainsi à la

connaissance et à compréhension des procédures par les acteurs, le grand public, lui, étant davantage pertinent et intéressé à saisir, dans une logique citoyenne, les logiques de territoire à l'œuvre sur la gestion de l'eau.



Des préconisations spécifiques

Indépendamment des préconisations stratégiques présentées dans la partie 5 de cette synthèse, deux préconisations spécifiques peuvent être soulevées :

- La première concerne le travail sur l'outil de suivi des contrats et la mise en place d'indicateurs de cofinancement pour les actions réalisées.
- La deuxième concerne un travail plus spécifique entre l'Edenn, les financeurs et les principaux maîtres d'ouvrage sur la marge de souplesse pouvant être induite dans la programmation des deux types de contrats, de même que sur la simplification des procédures, étant posé l'hypothèse qu'un guichet unique parait non-réalisable à ce jour.



4.5 En quoi les contrats de bassin ont été des outils de gestion intégrée sur le Bassin versant de l'Erdre ?

La gestion intégrée sur le bassin versant de l'Erdre peut s'entendre selon deux échelles d'appréhension :

La première est celle « de la gestion intégrée de l'eau ». A cette échelle on observe les liens et articulation entre les dispositifs « eau » sur le bassin versant.

La deuxième est celle de « l'intégration des politiques publiques ». On observe ici, dans une perspective de territoire, les liens existants entre la politique de l'eau et les autres domaines des politiques publiques (aménagement, santé etc.).

Cette question évaluative est travaillée dans le cas de cette étude à partir des documents existants et consultables ainsi que –et majoritairement- par les « dire d'acteurs » issus de l'enquête de perception.



Précautions de méthode et d'interprétation

Plutôt que de précautions techniques ou de méthode il s'agit davantage de souligner des précautions d'interprétation :

- Premièrement au regard de la nature même des outils observés : les contrats de bassin sont avant tout, et surtout, des outils concernant la programmation opérationnelle d'actions. S'ils s'inscrivent dans une stratégie (ou idéologie) de gestion intégrée de l'eau, celle-ci relève pour beaucoup du positionnement du porteur et de l'animation des contrats, à observer donc au regard des moyens tout comme des champs de compétences disponibles. L'étude en cours sur le positionnement de l'Edenn apportera par conséquent une vision très largement complémentaire à celle développée ici.
- Deuxièmement, sur cette question, les enseignements issus de l'évaluation sont à envisagés à l'aune du contexte français au sein duquel l'intégration des politiques publiques, organisées pour leur grande part en silos, est encore faible, même si elle progresse indéniablement.



Les enseignements de l'évaluation

➤ Bien que les structures porteuses aient des contextes et des problématiques très différents, on constate qu'il n'existe pas ou peu de culture de benchmark en termes de méthodes sur le bassin versant de l'Erdre, en lien avec les autres sous-bassins versant du SAGE, ce qui pourrait permettre des échanges de méthodes et d'outils. A l'échelle du SAGE, ce rôle revient au Syloa qui, par le biais de la cellule ASTER l'assure déjà au niveau technique. Toutefois, les liens construits vers l'extérieur par des animateurs d'outils de politique publique peuvent être, à quelque échelle que se soit, une force comme une source d'innovation.

➤ Les acteurs soulignent de manière positive le développement de la culture « par bassin versant ». Celle-ci est largement utilisée dans les entretiens comme dans les ateliers évaluatifs ou les rencontres des comités de gouvernance. Pour autant on peut souligner dans les entretiens le peu de mention qui est fait d'une communauté d'intérêt autour du bassin versant. Globalement, et essentiellement pour les maîtres d'ouvrage, il y a peu de références aux objectifs communs sur le bassin, si ce n'est l'atteinte du bon état au regard des normes prescrites par la DCE. Les enjeux sont ainsi avant tout perçus comme techniques et normés. C'est très vraisemblablement en partie lié aux cultures professionnelles techniques des professionnels travaillant sur l'eau, ainsi qu'à la difficulté, à grande échelle (celle du bassin versant), d'identifier des convergences d'intérêt claires, tout spécifiquement dans un contexte de bassin versant où la diversité est « structurelle » (Cf le paragraphe sur l'évaluation contextuelle).

Ainsi, si cette culture par bassin versant semble se consolider dans les discours et les pratiques sur la gestion intégrée de l'eau, le sentiment d'appartenance à une même communauté d'intérêt et de territoire paraît faible.

➤ Les contrats par nature sont focalisés autour d'enjeux techniques en lien avec les normes DCE tout comme avec les enjeux liés au SAGE. En revanche et faisant suite au point précédent, les enjeux de développement local sont en grande partie passés sous silence, alors qu'ils paraissent profondément reliés aux programmations des contrats, par exemple sur l'aménagement du territoire, les politiques d'urbanisme ou les politiques de santé, qui, par ailleurs, se mettent en lien avec celles de développement durable. Ces liens avec des politiques publiques liées à la gestion de l'eau pourraient par ailleurs permettre des financements complémentaires.

4.6 En quoi les contrats ont-ils eu des impacts sur les milieux tout comme sur l'ensemble du territoire ?

Il s'agit ici de comprendre en quoi les actions mises en place dans les contrats ont permis d'influencer les milieux, notamment par le biais de trois matériaux :

- Les données relatives à la qualité des masses d'eau et aux actions mises en place ;
- Les indicateurs d'impacts
- La perception, par les acteurs, des impacts des contrats.

Il est ainsi à souligner que nombre d'éléments concernant la qualité des masses d'eau sont détaillés dans le diagnostic de territoire actualisé en grande partie par Geo-Hyd et faisant l'objet de l'évaluation accompagnée portée par l'Edenn.

Les finalités des contrats étant positionnées sur l'amélioration qualitative des masses d'eau au regard de la directive européenne, du premier diagnostic effectué en novembre 2010 et en cohérence avec les objectifs du SAGE Estuaire de la Loire, la problématique des impacts des actions comprises dans les contrats sur l'état des masses d'eau revêt une importance particulière, tant pour les financeurs que pour les acteurs du territoire.



Précautions de méthode et d'interprétation

Si l'attente est forte de la part des acteurs, quelques précautions de lecture et d'interprétation, discutées notamment lors du comité de pilotage 1 et 2 des 7 janvier et 16 mai méritent d'être soulignées en ce qu'elles limitent fortement la robustesse des jugements évaluatifs.

☛ Une première précaution est liée aux méthodologies mises en œuvre et disponibles pour faire le lien entre les actions mises en place dans les contrats et les indicateurs de qualité des masses d'eau disponibles.

En effet, les liens de causalité sont difficiles à établir, tant pour des questions d'outils méthodologiques disponibles que pour des questions relevant :

- De la complexité des systèmes observés et des difficultés méthodologiques à isoler un facteur déterminants la qualité des masses d'eau, dans un lien de causalité direct. Aussi préférera t-on dresser des hypothèses de liens, avec leur marge d'incertitude et d'interprétation.
- De la temporalité « lente » de réponse des milieux aux actions entreprises.

- Des modalités d'action qui sont parfois indirectes. A titre d'exemple les actions de formations ayant pour objectif de modifier l'offre de produits phytosanitaires ne peuvent avoir une causalité directe sur la qualité des ME, même si elles peuvent y contribuer.

☛ Une deuxième précaution tient à la structuration même du bassin versant et du fonctionnement hydrologique de l'Erdre qui a les caractéristiques d'un cours d'eau classique en amont mais qui, en aval, présente des caractéristiques nettement plus similaires au fonctionnement d'un canal.

☛ Une troisième précaution a trait à la disponibilité des données, notamment sur les indicateurs d'impacts tout comme sur leur pertinence. De même, les pas de temps observés sur les données sont essentiellement focalisés sur la période 2011-2013 ce qui, au regard du déroulement des actions sur l'ensemble de la durée des contrats est forcément limitatif tant sur les constats que sur les interprétations.

☛ Une quatrième précaution enfin concerne la perspective globale de l'évaluation des contrats, qui prend en compte les évaluations disponibles des actions, mais ne peut travailler à l'ensemble des indicateurs d'évaluation de chaque action, lorsqu'ils existent.



Les enseignements de l'évaluation

Les enseignements de l'évaluation portent sur les impacts des actions sur les enjeux mis en avant dans les contrats et tout particulièrement sur la qualité des masses d'eau. Aussi est il important de mettre en exergue les constats issus de l'accompagnement technique de l'Edenn³.

☞ Globalement on observe une stagnation de la qualité des masses d'eau, avec une augmentation des pressions notamment urbaines sur la moitié aval de l'Erdre (rejets de stations d'épuration) et des pressions agricoles, par exemple autour de l'enjeu du maraichage qui s'est développé sur la partie aval rive gauche de l'erdre.

- Toutes les masses d'eau du territoire d'étude sont classés en état écologique moins que bon (classe d'état moyen, médiocre ou mauvais). La moitié des masses d'eau affichent un état écologique moyen et l'autre moitié, un état écologique médiocre;
- L'état biologique est la principale cause de déclassement des masses d'eau
- La physico-chimie des masses d'eau du territoire est globalement mauvaise

³ Cf. actualisation du diagnostic de territoire et travail sur les indicateurs d'impact

- Tout comme les masses d'eau superficielles cours d'eau, les masses d'eau plan d'eau du territoire affichent toutes un état écologique moins que bon avec une évaluation en classe d'état écologique médiocre. Des problèmes de trophie ainsi que de nitrates et pesticides sont à l'origine des déclassements.

Suite à l'actualisation du diagnostic de territoire, l'état des onze masses d'eau du bassin versant de l'Erdre (8 sont superficielles cours d'eau et trois sont superficielles plans d'eau peuvent être synthétisés dans les tableaux suivants :

| Code masse d'eau | Libellé masse d'eau | Etat Ecologique | | Etat Biologique | | Etat Physico-chimique | | Etat Ecologique | | Objectif état Chimique |
|------------------|--|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------------|----------------|-----------------|----------------|------------------------|
| | | Avant 2011 | 2011-2012-2013 | Avant 2011 | 2011-2012-2013 | Avant 2011 | 2011-2012-2013 | Objectif | Délai objectif | |
| FRGR0539a | L'ERDRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU PLAN D'EAU DE L'ERDRE | 3 | 4 | 3 | 4 | 3 | 4 | Bon Etat | 2027 | Bon Etat |
| FRGR0539b | L'ERDRE DEPUIS LE PLAN D'EAU DE L'ERDRE JUSQU'A L'ESTUAIRE DE LA LOIRE | 3 | 3 | 3 | 3 | 5 | 5 | Bon Potentiel | 2027 | Bon Etat |
| FRGR2220 | LA DECHAUSSERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERDRE | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 5 | Bon Etat | 2027 | Bon Etat |
| FRGR2225 | LE RUISSEAU DES VALLEES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU CANAL DE NANTES A BREST | 2 | 3 | | 3 | 2 | 3 | Bon Etat | 2021 | Bon Etat |
| FRGR0540 | LE HOUMARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERDRE | 4 | 4 | 4 | 4 | 5 | 5 | Bon Etat | 2027 | Bon Etat |
| FRGR1551 | L'ETANG HERVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERDRE | 4 | 4 | 4 | 4 | 2 | 2 | Bon Etat | 2027 | Bon Etat |
| FRGR0541 | LE GESVRES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERDRE | 3 | 3 | 3 | 3 | 5 | 5 | Bon Etat | 2021 | Bon Etat |
| FRGR0542 | LE CENS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERDRE | 4 | 3 | 4 | 3 | 4 | 4 | Bon Etat | 2021 | Bon Etat |

| Code masse d'eau | Libellé masse d'eau | Etat Ecologique | | | | Etat Chimique | |
|------------------|--------------------------|-----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| | | Avant 2011 | 2011-2012-2013 | Objectif | Délai Objectif | Objectif | Délai Objectif |
| FRGL105 | ETANG DE VIOREAU | 3 | 4 | Bon potentiel | 2015 | Bon Etat | 2015 |
| FRGL106 | ETANG DE LA PROVOSTIERE | 3 | 4 | Bon potentiel | 2021 | Bon Etat | 2015 |
| FRGL107 | ETANG DE LA POITEVINIERE | 4 | 4 | Bon potentiel | 2015 | Bon Etat | 2015 |

Etat des masses d'eau

➔ Si l'on observe l'état qualitatif /stations de mesure (Seq-Eau)

Afin d'avoir une vision plus fine du territoire et surtout au regard des usages, la qualité des stations selon la méthodologie SEQ'eau a été observée. Est ainsi noté des concentrations importantes en nutriments (azotes, phosphore), en particules en suspension ainsi qu'en matières organiques carbonées.

- Sur le volet phytosanitaire (6 stations sur 13, différences des fréquences de prélèvement, nbre de molécules recherchées variables de 137 à 357)/ 50 056 prélèvements dont 60% sur Nord sur Erdre.
- Près de la moitié des prélèvements (48%) enregistrent donc une concentration supérieure au seuil de qualité admissible pour les eaux traitées destinées à la consommation humaine.

Si l'on regarde de plus près la répartition par grande famille d'usage, logiquement les herbicides et leurs métabolites constituent la quasi-totalité de ces dépassements avec plus de 85% de l'effectif

➤ Ainsi en termes d'impacts des actions, si les objectifs posés dans les contrats relatifs aux enjeux de qualité paraissent par trop ambitieux au regard des limites méthodologiques et des précautions d'interprétation, les jugements évaluatifs peuvent être émis sous forme d'hypothèses :

▶ Hypothèse basse : Au regard de l'ensemble des précautions citées ci-dessus, les liens entre l'état des masses d'eau et les actions mises en place sont par trop ténus pour identifier des impacts claires et décisifs, ni négatifs ni positifs ;

▶ Hypothèse haute : Au regard de l'état globalement stable des masses d'eau et de l'augmentation des pressions, les actions conjuguées des contrats ont participé à la non-détérioration de l'état des masses d'eau ;

➤ La perception des impacts des actions par les acteurs des contrats est floue et très hétérogène entre financeurs et maîtres d'ouvrage (les financeurs ayant une perspective plus globale), ce que l'on peut comprendre au regard du développement ci-dessus, quand bien même les attentes des partenaires étaient fortes au regard des objectifs annoncés.

Par ailleurs, il est à noter la faible communication sur les impacts des actions, ce qui est une attente des acteurs du territoire, au-delà des bilans d'activités.

➤ L'ambiguïté relative aux impacts des contrats tout comme à leur perception est renforcée par les questions relatives aux indicateurs d'impacts identifiés et renseignés au cours des contrats.

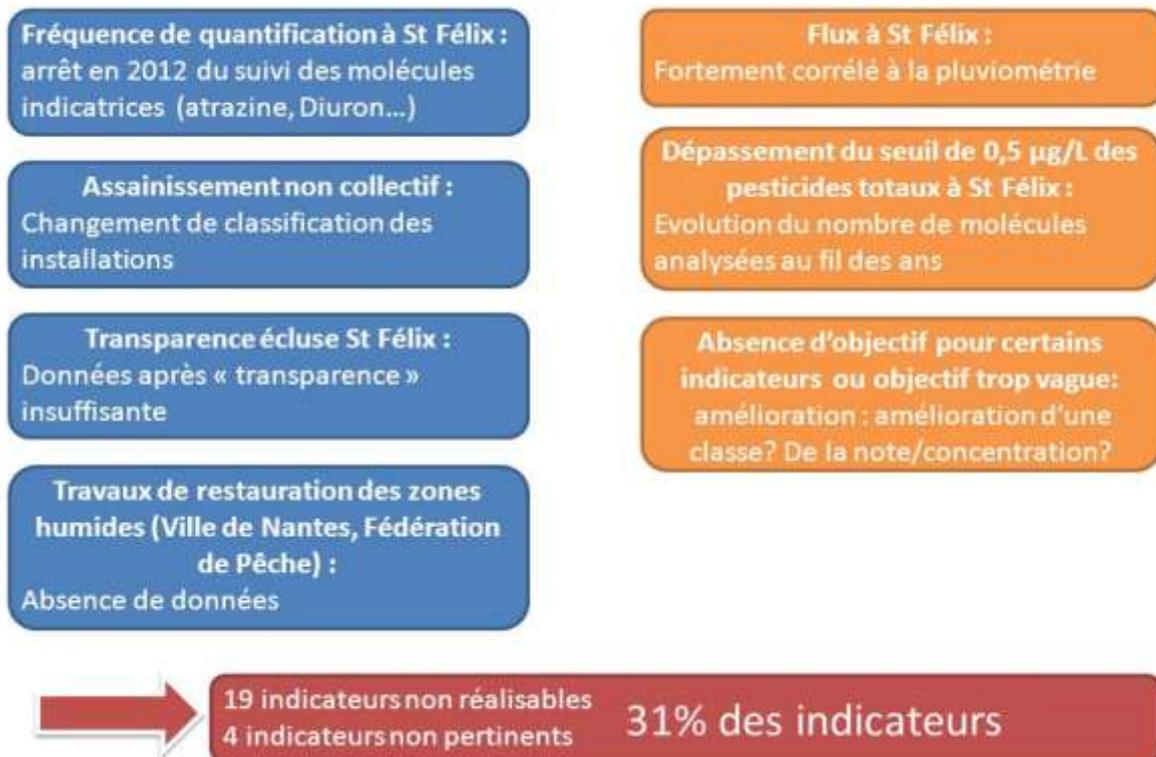
En effet si les indicateurs d'impacts ont été prévus en début de contrats, tous n'ont pu être mis en place, et renseignés. Par ailleurs certains s'avèrent non pertinents pour étayer un jugement d'atteinte ou non des objectifs. (à titre d'exemple, le calcul des flux de phosphore est ainsi trop fortement corrélé à la pluviométrie pour en déduire une quelconque tendance liée aux actions du contrat).

D'une manière générale sur les 74 indicateurs d'impacts ou de pressions prévus en début de contrats :

- 27 sont des indicateurs de large échelle (Qualité des masses d'eau, Flux à l'exutoire St Félix) ;
- 8 sont des indicateurs de pression (Flux assainissement collectif et non collectif)

- 38 sont des indicateurs de qualité locale (Fréquence de dépassement d'un seuil Evolution note/classe aux stations).

Plus spécifiquement, les questions relatives aux indicateurs d'impact peuvent être schématisées de manière suivante :



Plus spécifiquement, le tableau en page suivante présente la synthèse des indicateurs d'impacts. Si les objectifs paraissent globalement insatisfaits à la suite des actions, les hypothèses explicatives qui peuvent être mis en avant sont :

- ▶ Hypothèse 1 : Les objectifs annoncés et les indicateurs mis en place sont par trop ambitieux (gain d'une classe biologique pour chaque indice), notamment au regard des précautions méthodologiques et d'interprétation détaillées ci-dessus, mais aussi au regard des enjeux et des compétences de l'Edenn, c'est-à-dire « ce sur quoi il peut influencer » ;
- ▶ Hypothèse 2 : Les indicateurs d'impacts ne sont pas totalement pertinents car focalisés sur les milieux, et non, en complément, sur des aspects plus anthropiques liés aux actions : particulièrement sur les évolutions des représentations sociales et des pratiques.



► Hypothèse 3 : les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'un suivi rigoureux au cours des contrats rendant toute interprétation caduque (arrêt du suivi des molécules cibles des indicateurs...).



Tableau présentant les indicateurs d'impact

| Libellé indicateur | Type indicateur | Objectif | EtatInitial | EtatActuel | Evolution | EvolutionDetail | RespectCible |
|--|-----------------|-----------------------------------|-----------------|------------------|---------------|---------------------------|--------------|
| Fréquence annuelle de dépassement du seuil de 50 mg/l pour les nitrates (%) EXUTOIRE DU BASSIN VERSANT A SAINT-FELIX | large échelle | 0% | 0 | 0 | stable | | oui |
| Flux maximal de Phosphates à Nort-sur-Erdre (entrée du plan d'eau Erdre navigable) en 2009 en kg/l | large échelle | < 150 kg/l | 528 kg/l | 683 kg/l | Augmentation | | non |
| Flux maximal de Nitrates à Nort-sur-Erdre (entrée du plan d'eau Erdre navigable) en 2009 en kg/l | large échelle | < 22 000 kg/l | 17 664 kg/l | 37 550 kg/l | Augmentation | | non |
| Concentration maximale de cyanobactéries totales à la Jonelière (station la plus contaminée) en cell/ml | large échelle | < 100 000 cell/ml (1er seuil zan) | 448 885 cell/ml | 1007 801 cell/ml | Augmentation | | non |
| Nombre de masses d'eau (cours d'eau) déclassées pour les nitrates | large échelle | 0 | 0 | 0 | stable | | oui |
| Nombre de masses d'eau (cours d'eau) déclassées pour les pesticides | large échelle | 0 | 0 | 3 | détérioration | | non |
| Nombre de masses d'eau (cours d'eau) déclassées pour les macropolluants | large échelle | 3 | 4 | 4 | stable | | non |
| Nombre de masses d'eau (cours d'eau) déclassées pour les micropolluants | large échelle | 0 | 0 | 0 | stable | | oui |
| Nombre de masses d'eau (cours d'eau) déclassées pour l'hydrologie (Hoomard non déclassé après 2016) | large échelle | 3 | 4 | 7 | détérioration | | non |
| Nombre de masses d'eau (cours d'eau) déclassées pour la morphologie (Hoomard, Déchausseie, Rau de Casson non déclassés après 2016) | large échelle | 3 | 6 | 5 | amélioration | | non |
| Invertébrés benthiques : Hoomard - Pont de la D39 | local | amélioration | Moyen | Bon | amélioration | gain de 4 points | oui |
| Invertébrés benthiques : Hoomard - Pont de Truzeau | local | amélioration | Médiocre | Médiocre | stable | perte de 1 point | non |
| Invertébrés benthiques : Rupt - Amont du plan d'eau du Rupt | local | amélioration | Moyen | Moyen | stable | stable | non |
| Invertébrés benthiques : Chavagne - Aval du hameau de la Brichetière | local | amélioration | Médiocre | Moyen | amélioration | gain de 6 points | oui |
| Invertébrés benthiques : Mortève - Nort-sur-Erdre | local | amélioration | Médiocre | Médiocre | stable | gain de 1 point | non |
| Invertébrés benthiques : Grande douve - Sous le village de Vive-Eve | local | amélioration | Médiocre | Médiocre | stable | gain de 2 points | non |
| Invertébrés benthiques : Terre rouge - Aval du village des Portes | local | amélioration | Moyen | Moyen | stable | perte de 2 points | non |
| Invertébrés benthiques : Ru Des places - Saint-Mars-du-Désert | local | amélioration | Moyen | Moyen | stable | gain de 3 points | non |
| Invertébrés benthiques : Logné - Sud du hameau Grandonneau | local | amélioration | Médiocre | Médiocre | stable | gain de 1 point | non |
| Diatomées : Hoomard - Pont de la D39 | local | amélioration d'une classe | Moyen | Moyen | stable | perte de 2,4 points | non |
| Diatomées : Hoomard - Pont de Truzeau | local | amélioration d'une classe | Moyen | Moyen | stable | perte de 0,3 point | non |
| Diatomées : Rupt - Amont du plan d'eau du Rupt | local | amélioration d'une classe | Bon | Bon | stable | gain de 2 points | non |
| Diatomées : Chavagne - Aval du hameau de la Brichetière | local | amélioration d'une classe | Médiocre | Moyen | amélioration | gain de 0,4 point | oui |
| Diatomées : Mortève - Nort-sur-Erdre | local | amélioration d'une classe | Moyen | Moyen | stable | gain de 2,1 points | non |
| Diatomées : Grande douve - Sous le village de Vive-Eve | local | amélioration d'une classe | Moyen | Moyen | stable | perte de 0,6 points | non |
| Diatomées : Terre rouge - Aval du village des Portes | local | amélioration d'une classe | Moyen | Moyen | stable | gain de 0,1 point | non |
| Diatomées : Ru Des places - Saint-Mars-du-Désert | local | amélioration d'une classe | Moyen | Moyen | stable | perte de 1,3 points | non |
| Diatomées : Logné - Sud du hameau Grandonneau | local | amélioration d'une classe | Très bon | Bon | détérioration | perte de 4,3 points | non |
| Macrophytes : Hoomard - Pont de la D39 | local | amélioration d'une classe | Fort | Fort | stable | gain de 0,36 point | non |
| Macrophytes : Hoomard - Pont de Truzeau | local | amélioration d'une classe | Fort | Moyen | amélioration | gain de 1,63 points | oui |
| Macrophytes : Rupt - Amont du plan d'eau du Rupt | local | amélioration d'une classe | Moyen | Moyen | stable | perte de 0,61 point | non |
| Macrophytes : Chavagne - Aval du hameau de la Brichetière | local | amélioration d'une classe | Fort | Fort | stable | perte de 0,8 point | non |
| Macrophytes : Mortève - Nort-sur-Erdre | local | amélioration d'une classe | Fort | Fort | stable | gain de 0,35 point | non |
| Macrophytes : Grande douve - Sous le village de Vive-Eve | local | amélioration d'une classe | Moyen | Moyen | stable | gain de 0,26 point | non |
| Macrophytes : Terre rouge - Aval du village des Portes | local | amélioration d'une classe | Moyen | Moyen | stable | stable | non |
| Macrophytes : Ru Des places - Saint-Mars-du-Désert | local | amélioration d'une classe | Moyen | Moyen | stable | gain de 0,42 point | non |
| Macrophytes : Logné - Sud du hameau Grandonneau | local | amélioration d'une classe | Fort | Fort | stable | gain de 1 point | non |
| Poissons : Hoomard - Pont de la D39 | local | amélioration d'une classe | Médiocre | Moyen | amélioration | gain de 0,87 point | oui |
| Poissons : Hoomard - Pont de Truzeau | local | amélioration d'une classe | Médiocre | Moyen | amélioration | gain de 3,47 points | oui |
| Poissons : Rupt - Amont du plan d'eau du Rupt | local | amélioration d'une classe | Moyen | Moyen | stable | gain de 1,41 points | non |
| Poissons : Chavagne - Aval du hameau de la Brichetière | local | amélioration d'une classe | Mauvais | Mauvais | stable | perte de 0,17 point | non |
| Poissons : Mortève - Nort-sur-Erdre | local | amélioration d'une classe | Médiocre | Moyen | amélioration | gain de 12,3 points | oui |
| Poissons : Grande douve - Sous le village de Vive-Eve | local | amélioration d'une classe | Mauvais | Mauvais | stable | perte de 9,07 points | non |
| Poissons : Terre rouge - Aval du village des Portes | local | amélioration d'une classe | Médiocre | Médiocre | stable | gain de 3,43 point | non |
| Poissons : Ru Des places - Saint-Mars-du-Désert | local | amélioration d'une classe | NC | NC | - | | non |
| Poissons : Logné - Sud du hameau Grandonneau | local | amélioration d'une classe | Médiocre | Médiocre | stable | gain de 4,57 points | non |
| Invertébrés benthiques FRGR0539a | large échelle | amélioration | Très bon (18) | Moyen (10) | détérioration | perte de 8 points | non |
| Diatomées FRGR0539a | large échelle | amélioration | Moyen (12,8) | Moyen (10,3) | détérioration | perte de 2,5 points | non |
| Poissons FRGR0539a | large échelle | amélioration | Moyen (16,74) | Moyen (16,02) | détérioration | perte de 1,26 points | non |
| Pollution nette rejetée par les STEP (MD Kg/l) | pression | diminution | 124 kg/l | 147 kg/l | augmentation | augmentation de 23 kg/l | non |
| Pollution nette rejetée par les STEP (MES Kg/l) | pression | diminution | 76 kg/l | 85 kg/l | augmentation | augmentation de 9 kg/l | non |
| Pollution nette rejetée par les STEP (NTK Kg/l) | pression | diminution | 50 kg/l | 48 kg/l | baisse | baisse de 2 kg/l | oui |
| Pollution nette rejetée par les STEP (Prot Kg/l) | pression | diminution | 12 kg/l | 13 kg/l | augmentation | augmentation de 1 kg/l | non |
| Poll. brute apportée par les réseaux (pollution théorique produite = pollution mesurée entrant en STEP) en (Kg/l) de matières organiques | pression | diminution | 1357 kg/l | 2612 kg/l | augmentation | augmentation de 1255 kg/l | non |

5. RECOMMANDATIONS

Les recommandations stratégiques présentées ont été travaillées au cours de l'étude ainsi que lors de deux ateliers évaluatifs qui se sont déroulés les 30 mai et 1^{er} juin 2016, assurant ainsi le volet prospectif de l'étude évaluative, en amont de la tranche conditionnelle qui débutera en septembre.

Ces recommandations stratégiques sont complémentaires et sur des registres plus globaux que les préconisations spécifiques et techniques rattachées aux enjeux d'une évaluation de politique publique.

➤ **Ces recommandations sont présentées dans leur globalité dans un tableur annexe selon un classement par objectif/thématique de travail sur les contrats permettant une meilleure lisibilité. Ces axes thématiques sont :**

| | |
|-------------|--|
| STRA | Développer une vision stratégique et élaborer la programmation |
| TER | Développer une vision territoriale |
| MOB | Mobiliser les acteurs et consolider le portage |
| POS | Clarifier le positionnement de coordination et rendre plus efficace son fonctionnement |
| SUIV | Développer des outils et harmoniser les données afin de suivre les actions et les contrats |
| GOUV | Améliorer la gouvernance |
| COM | Développer une stratégie de communication |

➤ **Ces préconisations sont à entendre sur la globalité des phases des contrats : leur élaboration, leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation.**

▶ Par ailleurs, il convient de clarifier le statut de ces préconisations : issues du travail évaluatif, elles doivent être entendues comme un ensemble de lignes possibles de réflexion, de débat entre les acteurs des contrats ainsi que comme des pistes d'action éventuelles.

▶ D'autre part, elles sont à comprendre et envisager sur l'ensemble de la durée des contrats et non à investir à court terme dans leur ensemble.



► Enfin, **elles sont à prioriser, de manière collective** autant que faire se peut (et en premier lieu avec les financeurs et les principaux maîtres d'ouvrage) et selon :

- Des enjeux propres au bassin versant de l'Erdre, tant sur la qualité que sur la mobilisation potentielle des acteurs ;
- Des capacités et moyens humains disponibles pour en assurer la faisabilité opérationnelle ;
- De la motivation et de l'implication des acteurs du territoire ;
- Les attentes et sollicitations des financeurs ;
- Des acquis de l'étude de positionnement de l'Edenn en cours ;

➡ **Pour une appropriation facilitée, une première priorisation est proposée ci-dessous sur des éléments de contexte à prendre en compte et les deux premières phases de vie des contrats : les pré-requis en amont de la phase de programmation et l'élaboration des contrats.**

Les codes couleurs facilitent les allers-retours entre ce document et le tableur reprenant l'entièreté des recommandations.

➡ **Cette priorisation est à discuter au sein de l'Edenn puis avec les partenaires « cœur » des contrats, c'est-à-dire les financeurs et les principaux maîtres d'ouvrage.**

➡ **La priorisation concernant la mise en œuvre est à construire avec les partenaires des contrats et pourra être envisagée lors de la tranche conditionnelle.**



Éléments de contexte

(éléments susceptibles de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des contrats).

| | |
|-------------|---|
| TER | Prendre en compte les spécificités des milieux ruraux et urbains dans le projet de territoire |
| STRA | Prendre en compte les orientations réglementaires liées à la préservation des milieux et de l'eau |
| POS | Renforce les positionnements complémentaires des portages SAGE et CT-CRBV |
| POS | Renforcer les compétences de l'Edenn sur l'animation territoriale |
| POS | Positionner et consolider l'Edenn autour de ses trois axes d'intervention : Coordination-Animation, mais sans oublier la Valorisation des pratiques |
| GOUV | Construire et Maintenir la cohérence entre SAGE et Contrats et en renforcer l'articulation / développer la synergie |

Phase de préparation – Pré-requis pour l'élaboration des contrats

| | |
|-------------|---|
| STRA | Avoir une réflexion stratégique sur la programmation et les attentes des parties-prenantes |
| MOB | Préparer le portage des actions inscrites aux nouveaux contrats |
| MOB | Développer la notion de référent thématique |
| MOB | Engager une médiation avec la profession agricole |
| MOB | Développer la mobilisation sur la durée, notamment des élus, en lien avec le SAGE |
| POS | Clarifier les rôles et légitimer le portage et suivi des contrats, notamment sur le rôle de coordination et d'animation |
| TER | Construire des liens entre les contrats et les politiques publiques sur le territoire |

Phase d'élaboration des contrats

| | |
|-------------|---|
| STRA | Prioriser et sectoriser de manière collective les actions en fonction des problématiques du territoire |
| SUIV | Organiser le suivi des actions |
| SUIV | Renforcer la collecte de données techniques sur l'état des Masses d'eau |
| STRA | Reprogrammer les actions structurelles abandonnées, notamment sur le volet agricole |
| GOUV | Construire des liens entre l'ensemble des thématiques des contrats |
| STRA | Développer une réflexion sur la mis en place d'un observatoire des contrats dès leur élaboration et dans leur suivi. |
| TER | Favoriser l'émergence d'une vision "territoire" chez les acteurs et plus particulièrement par le rééquilibrage entre l'amont et l'aval et par la mise en avant du projet de territoire dont les contrats sont des outils. |
| MOB | Consolider les partenariats existants et identifier de nouveaux partenariats sur le BV |
| MOB | Mettre en place de nouveaux modes de participation sur le territoire |
| SUIV | Elaborer et mobiliser un tableau de bord qualitatif partagé avec les acteurs |

| Code | Enjeu, piste de réflexion | Propositions | Echelle de mise en œuvre | Porteur ou initiateur ? | Autres acteurs impliqués | Commentaires |
|---|---|--|--------------------------|-------------------------|--|--------------|
| | | Descriptif | Echelle ? | Porteur ou initiateur ? | Autres acteurs impliqués | |
| 1 - Développer une vision stratégique et élaborer la programmation | | | | | | |
| STRA | Avoir une réflexion stratégique sur la programmation et les attentes des parties-prenantes | Dans le cadre de l'élaboration de la programmation, une réflexion stratégique collective associant l'ensemble des parties prenantes doit permettre de cibler la programmation selon la plus-value attendue pour construire un programme au-delà d'une somme d'actions individuelles. | BV | Edenn | deux niveaux d'acteurs peuvent être "ciblés": - les acteurs "cœur": financeurs et principaux maîtres d'ouvrage - l'ensemble des maîtres d'ouvrage et parties prenantes aux contrats. | |
| STRA | Prendre en compte les orientations réglementaires liées à la préservation des milieux et de l'eau | Au-delà des objectifs réglementaires européens et compris dans le SAGE (y compris son renouvellement), il s'agit de prendre en considération les nouvelles contraintes et opportunités liées aux nouvelles législations portant sur la GEMAPI par exemple. | BV | Edenn | financeurs, communes et CC/CA | |
| STRA | Flécher des actions de fonctionnement plus que d'investissement | Les premiers contrats comprenaient une partie majeure d'investissement, notamment sur la partie aval. Il s'agit, dans cette deuxième génération de contrats de consolider les actions de fonctionnements des contrats. | BV | Edenn | Ensemble des acteurs | |
| STRA | Prioriser et sectoriser de manière collective les actions en fonction des problématiques du territoire | Définir de manière collective les secteurs et les actions prioritaires en fonction des pressions et des objectifs identifiés. De même cette priorisation pourra s'inscrire dans le temps: priorisation à court terme - priorisation à moyen terme, ainsi que dans le phasage des contrats: élaboration/mise en oeuvre/suivi/évaluation | BV | Edenn | Ensemble des acteurs de l'eau | |
| STRA | Repositionner les actions structurelles abandonnées, notamment sur le volet agricole | L'évaluation a souligné l'importance de l'enjeu agricole dont les actions ont été arrêtées prématurément. Il s'agit ici prioritairement de "relancer" et de consolider cet axe de travail au sein des futurs contrats. | BV | Edenn | Acteurs agricoles | |
| STRA | Consolider techniquement l'élaboration du programme d'actions. | Il peut s'agir notamment : - Pour certaines actions importantes/engageantes et techniques, d'avoir un collège "d'experts" pour juger de la faisabilité des actions. - De solliciter des "avis consultatifs", notamment en lien avec la cellule technique SAGE ou bien de solliciter des "avis technique" des cellules techniques des principaux maîtres d'ouvrage. - de solliciter une "expertise technique" extérieur et indépendante des enjeux du territoire. il s'agit bien ici de renforcer la légitimité des actions mises en place et de développer une dynamique collective autour de cette légitimité. | BV | Edenn | Edenn, Syloa et principaux maîtres d'ouvrage et "experts" extérieurs potentiels. | |
| STRA | Développer une réflexion sur la mise en place d'un l'observatoire des contrats dès leur élaboration et dans leur suivi. | Avoir une réflexion sur la place de l'observatoire, comme outil mobilisable pour le suivi des impacts des actions, mais aussi comme vecteur d'information et de sensibilisation et comme projet structurant renforçant la légitimité de l'Edenn. L'observation de la mise en oeuvre des actions tout comme de leurs résultats est à envisager, au-delà de l'évaluation finale, dès l'élaboration des contrats et dans son suivi. | BV | Edenn | Ensemble des acteurs pouvant être impliqués au regard de leur expertise dans un "observatoire des contrats". | |
| 2 - Développer une vision territoriale | | | | | | |
| TER | Favoriser l'émergence d'une vision "territoire" chez les acteurs et plus particulièrement par le rééquilibrage entre l'amont et l'aval et par la mise en avant du projet de territoire dont les contrats sont des outils. | Développer des thèmes / projets fédérateurs amont-aval (pas forcément systématique sur tout le territoire, mais avec une composante amont-aval). Favoriser les échanges amont-aval en valorisant les liens entre usages (notamment loisirs) et les territoires de l'erdre. | BV | Edenn | Ensemble des acteurs de l'eau | |
| TER | Prendre en compte les spécificités des milieux ruraux et urbains dans le projet de territoire | L'évaluation a montré combien les contrastes entre les milieux urbains et ruraux pouvaient être présents dans les discours des acteurs interviewés. Il s'agit donc de développer des échanges rural-urbains et de renforcer le sentiment d'appartenance à un même territoire, voir de mener une réflexion sur les solidarités possibles entre les milieux urbains et ruraux. (cette notion de solidarités inter-milieu pourra être discutée lors de l'élaboration des contrats). | BV | Edenn | acteurs des milieux urbains et ruraux | |
| TER | Construire une identité territoriale, notamment autour du BV de l'Erdre | La construction d'une identité territoriale autour du Bassin versant de l'Erdre pourrait se construire auprès des acteurs et usagers par la mise en place d'une stratégie de communication sur le BV, par exemple autour de la création d'un nom pour "les riverains de l'Erdre". Quoiqu'il en soit, la construction d'une identité "de rivière" contribuerait à l'appropriation par l'ensemble des acteurs et habitants de leur milieu. | BV | Edenn | acteurs de l'eau, usagers et habitants | |

| 3 - Mobiliser les acteurs et consolider le portage | | | | | | |
|--|--|--|-----------------------------|----------------|--|---|
| MOB | Préparer le portage des actions inscrites aux nouveaux contrats | Au cours de l'élaboration des contrats, il pourrait s'agir de clarifier le rôle de portage des actions, en lien avec la clarification de la coordination des contrats et de leur suivi | BV | Edenn | | l'ensemble des maîtres d'œuvre |
| MOB | Développer la notion de référent thématique | l'identification de référent thématique, avec un mandat clair et avec des dispositifs de reconnaissance formelle et réciproque sur les contrats permettrait d'associer plus durablement des acteurs dans la gouvernance des contrats. | BV | Edenn | | l'ensemble des maîtres d'œuvre |
| MOB | Consolider les partenariats existants et identifier de nouveaux partenariats sur le BV | l'enjeu est de consolider les partenariats existants sur la première génération de contrats, notamment par la mise en place de stratégies de formalisation de charte de partenariat permettant de clarifier les attentes respectives. Il est aussi, afin d'apporter une nouvelle dynamique, d'identifier de nouveaux partenaires sur le BV | BV | Edenn | | partenaires existants et nouveaux partenaires |
| MOB | Associer les habitants aux contrats | associer les jeunes en tant que force de proposition pour l'avenir du territoire, les usagers permettrait de participer à l'appropriation des enjeux de territoire sur le BV | BV | Edenn | | grand public |
| MOB | Mettre en place de nouveaux modes de participation sur le territoire | Développer des temps et des espaces conviviaux et efficaces d'échanges et de travail pour les acteurs permettent de susciter "l'envie de participer": par exemple des actions sont déjà mises en place sur d'autres territoires: les apér' eau, ou bien pique nique participatif | BV | Edenn | | |
| MOB | Mobiliser à l'échelle "très" locale par une stratégie d'animation territoriale | Plusieurs actions ou démarches possibles pour renforcer l'animation et aller à la rencontre de porteurs potentiels : - Créer un comité relais, dont l'objectif est de sortir du cercle d'initiés et de toucher de nouveaux acteurs (communes notamment), d'étoffer l'équipe d'animation et de se donner les moyens d'aller à la rencontre des acteurs "très locaux" ("descendre dans les territoires" reformuler...). Cela peut se faire par exemple via un représentant (élu ou plutôt technicien ?) par communauté de communes, pour jouer le rôle de "courroie de transmission" dans les communes). - Se donner les moyens d'une animation très active (de type "bâton de pellerin") Il s'agit de se mettre à l'écoute d'acteurs moins impliqués (les acteurs qui suivent tant bien que mal ou qui se sentent lâchés en cours de route) et de répondre au sentiment de "course en avant" en transmettant les informations (y compris sur les ressentis et les contraintes) dans les deux sens. - Développer des lieux, des temps ou des vecteurs d'échange d'expériences (voir à ce sujet le volet "communication"). - Aller chercher les porteurs de projets, notamment les petites communes. Aller à la rencontre, construire les relations. Proposer un soutien en ingénierie lorsque nécessaire. | BV | Edenn | | Tous les acteurs de l'eau, en particulier communes. |
| MOB | Participer à la mise en réseau entre les acteurs de l'eau | Les actions mises en place dans le cadre des contrats de territoire ne permettent pas assez aux acteurs de l'eau de travailler ensemble. Plusieurs exemples possibles d'action : - Impliquer plus largement les acteurs dans l'élaboration, mais aussi la mise en oeuvre des actions - Créer une maison de l'eau qui rassemblerait ces acteurs serait un lieu privilégié pour élaborer des actions en concertation, communiquer sur les actions en cours et sur les difficultés (et les moyens pour les dépasser) ainsi que les réussites dans les actions visant une meilleure gestion de l'eau | Territoire du SAGE ? Ou BV? | Syloa - Edenn? | | Tous les acteurs de l'eau |
| MOB | Engager une médiation avec la profession agricole | au regard de "l'histoire" du volet agricole, la mobilisation des acteurs agricoles est un enjeu essentiel aux futurs contrats. Cette mobilisation passe par un temps de médiation sur le déroulement des contrats puis par une stratégie de remobilisation. | BV | Edenn | | les acteurs agricoles |
| MOB | Développer la mobilisation sur la durée, notamment des élus, en lien avec le SAGE | au regard des difficultés à mobiliser les acteurs et les élus, une stratégie commune aux instances SAGE et Edenn apparaît pertinente. Cette stratégie commune pourrait se construire sur un temps d'échange spécifique sur cette question de mobilisation sur la durée. | BV | Edenn | | Elus et acteurs |

| 4 - Clarifier le positionnement de coordination et rendre plus efficace son fonctionnement | | | | | | |
|--|---|--|-------------------------------|----------------|--------------------------------|---|
| POS | Clarifier les positionnements des portages SAGE et CT-CRBV | L'évaluation à mis en exergue les questionnements des acteurs concernant les positionnements et portages respectifs du SAGE et des CTBV et CRBV. Une stratégie commune et cohérente paraît à construire afin d'en faciliter la lisibilité par les acteurs du territoire BV de l'Erdre. | BV Loire Estuaire et BV Erdre | Edenn | Syloa et Edenn | |
| POS | Clarifier les rôles et légitimer le portage et suivi des contrats, notamment sur le rôle de coordination et d'animation | En lien avec l'étude sur le rôle de l'Edenn et de ses recommandations, il s'agit de définir le rôle de coordination par le syndicat, ainsi que les attentes des acteurs sur cette coordination. | BV | Edenn | l'ensemble des acteurs | |
| POS | Positionner et consolider l'Edenn autour de ses trois axes d'intervention : Coordination-Animation, mais sans oublier la Valorisation des pratiques | la valorisation des "bonnes" pratiques ou la valorisation des projets-actions des acteurs des contrats est essentiel à l'implication des acteurs tout comme à l'efficacité des contrats. Une stratégie de valorisation des pratiques est à construire avec l'ensemble des acteurs. a titre d'exemple il pourrait s'agir de poursuivre les temps d'échange sur le BV en structurant ces rencontres autour de l'échange de pratique, de mini-séminaires, de publications. | BV - SAGE | Syloa - Edenn? | l'ensemble des acteurs | |
| POS | Renforcer les compétences de l'Edenn sur l'animation territoriale | Au regard des attentes en termes d'animation de territoire, une réflexion est à mener sur le renforcement de compétences au sein de l'Edenn sur des compétences spécifiques en ingénierie des territoires. | BV | Edenn | Edenn | |
| 5 - Développer des outils et harmoniser les données afin de suivre les actions et les contrats et d'approcher leurs impacts. | | | | | | |
| SUIV | Elaborer et mobiliser un tableau de bord qualitatif partagé | Le tableau de bord est élaboré dès la programmation des contrats à partir de la mise en place d'un certain nombre d'indicateurs visant à assurer un suivi efficace de la mise en œuvre. L'objectif étant de fournir à la fois un outil de coordination et de communication et qui puisse être actualisé chaque année. Le tableau de bord est avant tout un outil de pilotage des contrats et doit donc être utilisé comme tel par la cellule d'animation et les financeurs. En fonction des résultats de suivi obtenus, il permet d'orienter la mise en œuvre des actions et faciliter l'évaluation des contrats sur son processus et ses résultats. Ce tableau de bord pourrait être commun aux CT/CRBV et partagé par au niveau du SAGE. | BV-SAGE | Edenn-Syloa | l'ensemble des maîtres d'œuvre | Cf les indicateurs d'impacts réalisés par Geo-Hyd |
| SUIV | Organiser le suivi des actions | Il s'agit d'une part : - de collecter sur chaque opération une information claire et simple (dans le sens facile à consigner), avec l'appui des porteurs ; - d'harmoniser autant que possible ou de structurer les tableaux de bord simples par opération pour permettre d'en tirer une analyse commune par la suite. | BV-SAGE | Edenn-Syloa | l'ensemble des maîtres d'œuvre | Cf tableau de suivi travaillé par ACTeon |
| SUIV | Co-construire la bancarisation des données et les outils de suivi en lien avec le SAGE | Afin de renforcer la cohérence sur les territoires, de mutualiser les outils, et de consolider les portages de contrats, il s'agit d'élaborer les outils de suivi de manière collective et coordonnés avec la cellule technique du SAGE et avec les maîtres d'ouvrage sur le volet MA. | BV-SAGE | Edenn-Syloa | l'ensemble des maîtres d'œuvre | |
| SUIV | Communiquer sur des bilans annuels | Réaliser des bilans d'avancement annuels, synthétiques, ciblés et communiquer dessus auprès des acteurs impliqués. Lors d'une journée annuelle d'échange d'expériences ? ou lors "d'apéros du BV" (plus courts mais plus fréquents) ? Ces temps doivent être attractifs : visite d'un site, communication d'informations, témoignages, temps convivial (repas, apéro...) Le côté "événement" ou "date butoir" favorise également la collecte d'informations régulières. | BV | Edenn | l'ensemble des acteurs | |
| SUIV | Renforcer la collecte de données techniques sur l'état des Masses d'eau | L'actualisation du diagnostic a montré la difficulté à recueillir et travailler sur des données homogène concernant les masses d'eau du BV. Un travail sur les indicateurs de suivi est à consolider. | BV | ? | | |

| 6 - Améliorer la gouvernance (cohérence / articulations, relations entre parties-prenantes, temporalités...) | | | | | | |
|--|---|--|---------|---------------------|-------------------------------|--|
| GOUV | Articuler CRBV/CT | Favoriser l'articulation entre les contrats, par des activités communes, des partages d'informations, mais aussi par l'harmonisation des procédures d'accompagnement et d'accès aux financements? | BV | AELB, Région, Edenn | | |
| GOUV | Mettre en cohérence les temporalités des contrats | Voir les possibilités : - d'articuler les temporalités CT / CRBV ? (se fait potentiellement via des avenants de fait) - de coordonner avec les périodes de mandats ? | BV | AELB, Région, Edenn | | |
| GOUV | Construire des liens entre l'ensemble des thématiques des contrats | L'objectif est de favoriser la cohérence interne des contrats en construisant des liens entre les axes thématiques. Ces liens peuvent se faire par des actions inter-thématiques, par des communications communes. | BV | Edenn | | |
| GOUV | Construire des liens entre les contrats et les politiques publiques sur le territoire | afin de construire de la cohérence externe, il s'agit de travailler aux liens pouvant être faits avec les politiques d'aménagement du territoire par exemple, ou bien la santé (Qualité de vie), le tourisme (répondant ainsi aux enjeux de l'Erdre), l'éducation (en lien avec EEDD), l'agriculture, la biodiversité. Ces liens peuvent se faire sur les actions mêmes, sur la recherche de nouveaux partenariats, sur la recherche de financements complémentaires etc. | BV | Edenn | | |
| GOUV | Construire et Maintenir la cohérence entre SAGE et Contrats et en renforcer l'articulation / développer la synergie | Articuler les activités du SAGE avec les activités des contrats, faire en sorte que des actions de sensibilisation générale menées dans le cadre du SAGE fassent échos au actions développées dans les contrats ? Mener une réflexion sur les positionnements des animateurs/trices. | BV-SAGE | Edenn-Syloa | | |
| 7 - Développer une stratégie de communication/sensibilisation et améliorer la lisibilité et visibilité des contrats. | | | | | | |
| COM | Développer une stratégie de communication | Développer une stratégie de communication / sensibilisation notamment en clarifiant : - les messages que l'on souhaite faire passer, - la cible : les élus mais aussi... les acteurs économiques ? Le grand public ? - sur quoi communiquer : les actions ? les enjeux ? les contrats ? cette stratégie de communication est à penser selon différents objectifs: - la valorisation des actions - l'information-sensibilisation aux enjeux de l'eau - le plaidoyer en faveur de la qualité de vie/BV etc. | BV | Edenn | acteurs et grand public | |
| | Favoriser la lisibilité et l'appropriation des contrats par les acteurs locaux. | Il s'agit en particulier d'améliorer la compréhension des contrats par les acteurs locaux, pour en améliorer la cohérence d'ensemble, la visibilité et limiter les abandons d'actions. - Travailler sur une meilleure lisibilité des actions dans les contrats : préciser le programme d'actions à engager en distinguant, les actions en cours, celles qui sont prêtes à être engagées à court terme et les actions prévues à moyen terme (qui pourront d'ailleurs être précisées dans la première phase par des rencontres avec les porteurs de projet potentiels et/ou des études préalables)? - Développer la communication sur les actions concrètes, notamment favoriser la diffusion d'expériences. | BV | Edenn | Ensemble des acteurs de l'eau | |
| COM | Mener une réflexion sur les outils de communication mobilisables... | En fonction de la stratégie développée plus haut en particulier, il s'agit d'identifier les outils mobilisables et d'adapter leur utilisation. Parmi les possibilités... - Communiquer via la presse locale sur les réalisations, les temps de partage d'expériences ou autres événements... - Organiser des débats (en ciblant le public ou pas)... (selon la thématique retenue cela peut relever du rôle du SAGE ?) - Exposition itinérante sur les réalisations... | BV | Edenn | | |

STRA Développer une vision stratégique et élaborer la programmation

POS Clarifier le positionnement de l'association et rendre plus efficace son fonctionnement

SUIV Développer des outils et pratiques afin de suivre les actions et les contrats et d'approcher leurs impacts.

COM Développer une stratégie de communication/sensibilisation et améliorer la lisibilité et visibilité des contrats.

MOB Mobiliser les acteurs et consolider le portage

TER Développer une vision territoire